

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°42 du 28 juin 2018



Sommaire

PRÉFECTURE

Cabinet

Arrêté du 12 juin 2018 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers – promotion du 14 juillet 2018 **4**

Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté du 19 juin 2018 portant autorisation à la société nouvelles carrières d'Alsace d'utiliser des produits explosifs dès leur réception dans la carrière de granit qu'elle doit mettre en sécurité sur le territoire de la commune de Metzeral **54**

Arrêté SIDPC-2018-173-04 du 22 juin 2018 portant déclassement de zone sur l'aéroport de Mulhouse Habsheim **58**

Arrêté n°SIDPC/2018/178/01 du 25 juin 2018 portant modification de l'autorisation délivrée à la société des carrières de Durlinsdorf pour l'utilisation de produits explosifs dès leur réception dans la carrière de matériau calcaire qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Durlinsdorf **61**

Arrêté n° 2018-173-001 CAB BRE du 22 juin 2018 prononçant une mise en demeure de d'évacuer un site occupé illégalement à WITTENHEIM **63**

Direction de la réglementation (DR)

Arrêté n°2018-176 du 25 juin 2018 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal et unique de l'entreprise dénommée « Pompes Funèbres du Ried » (sàrl à associé unique) **69**

Arrêté n°2018-178 du 27 juin 2018 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement complémentaire (88, avenue d'Altkirch à Mulhouse) relevant de la société dénommée « FUNECAP EST » **72**

Direction des relations avec les collectivités locales (DRCL)

Arrêté du 26 juin 2018 portant retrait de la communauté d'agglomération Colmar Agglomération du SIVOM du Canton de Wintzenheim **74**

Arrêté du 26 juin 2018 portant fermeture des deux sous régies de recettes instituées auprès de la régie de recettes de la préfecture du Haut-Rhin **76**

Arrêté du 26 juin 2018 portant abrogation de la nomination des sous régisseurs de recettes titulaires et suppléants auprès de la la préfecture du Haut-Rhin **78**

Arrêté du 26 juin 2018 portant fermeture de la régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim et cessation de fonction du régisseur de recettes suppléant **80**

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Arrêté de garde départementale des ambulanciers pour le mois de juillet 2018 **82**

Arrêté de garde départementale des ambulanciers pour le mois d'août 2018 **93**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature du 21 juin 2018 en matière de contentieux et gracieux fiscal pour les services de direction, à effet du 1er juillet 2018 **104**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n°22 juin 2018-0043-ER portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé ECF LLERENA ALSACE **107**

Arrêté n°22 juin 2018-0044-BPR portant ouverture d'une période de consultation du public relative à la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) du bassin versant de la Thur sur la commune de Staffelfelden **109**

Arrêté conjoint préfectoral n°27 juin 2018-0045-GES et départemental n°318/2018-DIR portant réglementation permanente de la circulation sur la RD 52 (route classée à grande circulation) et la voie privée à BIESHEIM **112**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté DREAL SG-2018-30 du 25 juin 2018 portant subdélégation de signature accordée par monsieur Vanlaer suite à la délégation donnée par le préfet du Haut-Rhin **115**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Arrêté du 28 juin 2018 portant autorisation pour l'organisation d'une manifestation nautique le 8 juillet 2018 sur le Rhin canalisé **119**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Arrêté n°2018/G-69 du 21 juin 2018 établissant la liste d'aptitude du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2018 **121**

Arrêté n°2018/G-70 du 21 juin 2018 établissant la liste d'aptitude du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe – session 2018 **124**

Arrêté n°2018/G-71 du 21 juin 2018 établissant la liste d'aptitude du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives – session 2018 **126**

Arrêté n°2018/G-78 du 25 juin 2018 établissant la liste d'aptitude du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2018 **128**

Arrêté n°2018/G-79 du 25 juin 2018 établissant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2018 **130**

Arrêté n°2018/G-80 du 25 juin 2018 établissant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2018 **131**



PREFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
CABINET DU PRÉFET

A R R E T E

En date du 12 juin 2018 portant

attribution de la Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers

Promotion du 14 juillet 2018

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, notamment son article R. 117 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R. 723-1 et suivants ;

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, actualisant et rassemblant les textes en vigueur en ajoutant un échelon supplémentaire à la médaille d'ancienneté et à la médaille pour services exceptionnels,

A R R E T E

Article 1^{er} : La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions :

Médaille GRAND'OR

Monsieur Jean-Claude AMREIN	Capitaine – Prévention des risques bât.
Monsieur Patrick BARRE	Adjudant-Chef au CSP de COLMAR Groupement NORD
Monsieur Michel BISEL	Caporal au CS d' ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Patrick BISSLER	Caporal-Chef au CPI de SENTHEIM Groupement CENTRE

Monsieur Gérard BOLE	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Marc BROBST	Caporal-Chef au CPI de Saint-Bernard Groupement SUD
Monsieur Marc BUTSCH	Sapeur 2ème Classe au CPI de Ranspach-le-Haut Groupement SUD
Monsieur Yvan DANTUNG	Caporal Honoraire au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Noël DELETTRE	Adjudant au CPI de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Pascal GROELL	Lieutenant au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Roland LITZLER	Caporal Honoraire au CPI d'ILLTAL Groupement SUD
Monsieur Christophe MARCHAL	Lieutenant-Colonel – Volontariat -
Monsieur Thierry MEYER	Sapeur 2ème Classe au CPI/SIVU Wihr-au-Val/Soultzbach Groupement NORD
Monsieur Jean-Paul MULLER	Sapeur 2ème Classe au CPI de Magstatt-le-Haut Groupement SUD
Monsieur Roland ONIMUS	Adjudant-Chef au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Patrick REICH	Lieutenant au CS de LA LARGUE Groupement SUD
Monsieur Hubert ROECKEL	Sergent au CPI de Willer-S/Thur Groupement CENTRE
Monsieur Jean-Michel RUCKLY	Caporal-Chef au CSP des Trois-Frontières Groupement SUD
Monsieur Antoine SCHLEGEL	Lieutenant au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Pierre SCHMIDT	Capitaine au CPI de BERRWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Gabriel SIMON	Adjudant-Chef au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Francis STICH	Lieutenant au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE

Monsieur Gérard STRUB	Adjudant-Chef au CPI de LEYMEN Groupement SUD
Monsieur René STURM	Sergent au CPI de VIEUX-THANN Groupement CENTRE
Monsieur Christian TROMMENSCHLAGER	Lieutenant au CPI/SIVU DOLLEREN- RIMBACH Groupement CENTRE
Monsieur Etienne VETTER	Lieutenant au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Gérard VETTER	Caporal-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Jacky WALTER	Commandant Direction Administrative
Monsieur Jean-Luc ZUBER	Lieutenant 1ère Classe au CS VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Roland ZUSSY	Sergent au CPI de GEISHOUSE Groupement CENTRE

Médaille d'OR

Monsieur Christian BAAR	Sapeur 1ère Classe au CPI d'OBERHERGHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Alain BETTINGER	Commandant Prévention des risques bât.
Monsieur Claude BETTINGER	Adjudant-Chef au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Monsieur Patrice BIHL	Adjudant-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Pierre BLONDE	Caporal au CPI de BALSCHWILLER Groupement SUD
Monsieur Hervé BOEHRER	Capitaine au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Vincent CASALINO	Sapeur 1ère Classe au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur René CELLIER	Colonel Hors Classe Direction -

Monsieur Joao DE SOUSA	Caporal-Chef au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Olivier DURST	Caporal-Chef au CPI d'Husseren-les-Châteaux Groupement NORD
Monsieur Raphaël EGELE	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Pascal FREIDENBERGER	Adjudant-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Patrick GOETSCHY	Adjudant-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Francis GROEPELIN	Médecin - Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Dominique HEILIGENSTEIN	Adjudant-Chef au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Roger HEMMERLIN	Adjudant-Chef au CPII DEUX FERRETTE Groupement SUD
Madame Sabine HEMMERLIN née JUEN	Sergent au CPII DEUX FERRETTE Groupement SUD
Monsieur Laurent HERBRECHT	Adjudant-Chef au CPI d'HEIMSBRUNN Groupement MULHOUSE -RHIN
Monsieur Nicolas HOUBRE	Capitaine Prévention des risques bât.
Monsieur Philippe JAEGLI	Caporal au CPI de GRUSSENHEIM Groupement NORD
Monsieur Joseph KAMMERER	Capitaine au CPI de LOGELHEIM Groupement NORD
Monsieur Edouard KRAMER	Caporal-Chef au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur Nicolas LEDIN	Adjudant-Chef au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Frédéric LUNEAU	Sergent-Chef au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Alain MEIXNER	Adjudant au CPI de RIQUEWIHR Groupement NORD
Monsieur Patrick MICHEL	Sapeur 1ère Classe au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Jacques MORITZ	Caporal au CPI de BALSCHWILLER Groupement SUD

Monsieur Dominique NIBLING	Adjudant-Chef au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Madame Bénédicte OESTERLE-SUTTER née OESTERLE	Médecin-Capitaine Service de Santé et de secours médical
Monsieur Jean-Christophe PEREIRA PEDROSA	Sergent-Chef au CSP TROIS FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Hubert REICH	Lieutenant au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Pascal ROEDER	Lieutenant au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur Jean RUETSCH	Lieutenant 1ère Classe Prévention des risques bât.
Monsieur José SAMPAIO	Caporal-Chef au CPI de STAFFELFELDEN Groupement CENTRE
Monsieur Michel SCHIFFERLE	Capitaine au CS du VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Daniel SCHMITT	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Pascal SCHWEITZER	Sergent au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Alain SPERISSEN	Lieutenant au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Christian TSCHILL	Caporal-Chef au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Eric WALTISPERGER	Caporal au CPI de ROGGENHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Valère WEIGEL	Adjudant-Chef au CPI d'ILLTAL Groupement SUD
Monsieur Alain WOLF	Commandant Prévision-Opérations
Monsieur Daniel ZIEGLER	Caporal-Chef au CPI d'HUNAWIHR Groupement NORD

Médaille d'ARGENT

Monsieur Calogero ALLETTO	Caporal au CPI d'ESCHBACH-AU-VAL Groupement NORD
Monsieur Anthony ANSELIN	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN

Monsieur Marc ANTONY	Caporal-chef au CPI de BENNWIHR Groupement NORD
Monsieur Karim BEJAOU	Sergent au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Monsieur Jean-Christophe BIBIAN	Adjudant-chef Développement – Formations
Monsieur Philippe BOHRER	Lieutenant au CPI de KNOERINGUE Groupement SUD
Monsieur Julien BOHRHAUER	Sergent au CPI de BIESHEIM Groupement NORD
Madame Sabrina BONNEFOY	Sergent au CPI de Willer-Sur-Thur Groupement CENTRE
Monsieur Jérôme BRESSON	Adjudant-chef - au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Raphaël CHOLET	Sergent-chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Mathieu CLAUDEPIERRE	Caporal-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Thierry CORDIER	Sergent au CPI de BIEDERTHAL Groupement SUD
Monsieur Benoît DIDIER	Adjudant au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Frédéric DURAIN	Adjudant-chef au CS d'ORBEY Groupement NORD
Monsieur Sébastien EGLER	Adjudant-chef au CPI de BALGAU Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Michel ERNY	Capitaine Prévision - Opérations
Monsieur Manuel FIX	Adjudant-chef au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Guillaume FREY	Sergent-Chef au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Pascal FRITSCH	Adjudant au CS de Kaysersberg-Vignoble Groupement NORD
Monsieur Fabien FURDERER	Adjudant au CPI de HETTENSCHLAG Groupement NORD
Monsieur Vincent FURSTOSS	Caporal au CPI d'ESCHBACH-AU-VAL Groupement NORD

Madame Caroline GANTZER	Adjudant au CPI de MANSPACH Groupement SUD
Madame Catherine HAEMMER	Sergent-chef au CTA CODIS Prévision - Opérations
Madame Edith HALTER	Caporal au CPI de HETTENSCHLAG Groupement NORD
Monsieur Patrick HALTER	Sergent au CS du Val d'Argent Groupement NORD
Monsieur Gilbert HARNIST	Caporal au CPI de Magstatt-Le Haut Groupement SUD
Monsieur Sébastien HARTMANN	Adjudant au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Gilles HECHINGER	Adjudant au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE
Monsieur Matthieu HELL	Caporal-Chef au CPI d'ILLTAL Groupement SUD
Monsieur Joël HENNY	Sergent au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Monsieur Stéphan HESS	Sergent-chef au CPI d'OBERHERGHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Xavier JACAMON	Médecin-Commandant Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Philippe JAEGLE	Sergent Honoraire au CS de Cernay/Wittelsheim Groupement CENTRE
Monsieur Thomas KAUFFMANN	Caporal au CPI d'HETTENSCHLAG Groupement NORD
Madame Karine LATUNER	Caporal-chef au CPI de LIEBSDORF Groupement SUD
Monsieur Eric L'HOTE	Adjudant au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Caroline LUTTENBACHER	Adjudant-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jonathan MAITREL	Caporal-chef au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Monsieur Mickaël MAMPRIN	Capitaine Groupement CENTRE
Monsieur Denis MEYER	Sergent au CPII de DEUX FERRETTE Groupement SUD

Monsieur Philippe MEYER	Sergent au CPI/SIVU Wihr-au-Val/Soultzbach Groupement NORD
Monsieur Frédéric MISSLAND	Adjudant au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Pierre MITSCHDOERFFER	Sergent -Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Cédric MOURGUES	Sergent-Chef au CSP de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Gilles NEFF	Sergent-Chef au CSP des Trois-Frontières Groupement SUD
Monsieur Emmanuel NICOLLE	Adjudant au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Madame Linda NOTHDURFT née WICKERSHEIM	Caporal-Chef au CS d'OSTHEIM Groupement NORD
Monsieur Alexandre OBRECHT	Sergent-Chef au CPI d'HORBOURG-WIHR Groupement NORD
Monsieur Thierry OCHS	Sergent au CS de CERNAY-WITTELSHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Cédric PABST	Sergent-Chef au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Michaël PACANOWSKI	Sergent-Chef au CTA CODIS Prévision - Opérations
Monsieur Fabrice PETER	Adjudant-Chef au CS de la LARGUE Groupement SUD
Monsieur Frédéric PINSON	Adjudant au CPI d'HORBOURG-WIHR Groupement NORD
Madame Christelle RAPP	Adjudant au CPI d'HELFRANTZKIRCH Groupement SUD
Monsieur Ludovic RICHERT	Adjudant-Chef au CPI DIEFMATTEN/GILDWILLER/FALKWIL. Groupement CENTRE
Monsieur Jean RIEDLINGER	Adjudant-Chef au CPI d'ESCHENTZWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Dominique RITZENTHALER	Sapeur 2ème Classe au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur Jean-Paul RITZENTHALER	Adjudant-Chef au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Madame Agathe ROHN née RIEG	Sapeur 1ère Classe au CPI d'ARTZENHEIM

	Groupement NORD
Monsieur Jean-Michel SCHELCHER	Caporal-Chef au CPI de BALGAU Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jacky SCHMIDT	Adjudant au CPI de VOLGELSHEIM Groupement NORD
Monsieur Stéphane SCHNEIDER	Caporal-Chef au CPI de BENNWIHR Groupement NORD
Monsieur Christophe SCHWOERTZIG	Sergent-Chef au CS du Val d'Argent Groupement NORD
Monsieur Christophe SIGWALT	Sergent au CPI de GRUSSENHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien STAUB	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Franck TORRI	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE-RHIN Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Gislain TRULES	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE-RHIN Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur David VOGEL	Sapeur 1ère Classe au CPI de BITSCHWILLER-lès-THANN Groupement CENTRE
Monsieur Richard WELKER	Caporal-Chef au CPII de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Sylvain WIPF	Adjudant au CPI de MUNCHHOUSE Groupement CENTRE

Médaille de BRONZE

Monsieur Marc-Olivier ABEL	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Dominique ADLER	Caporal-Chef au CPI de LOGELHEIM Groupement NORD
Monsieur Grégory AIMETTI	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Julien ALBRECHT	Adjudant au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Quentin AMAND	Sergent-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN

Madame Mélanie AMBIEHL	Sergent au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE
Monsieur Joffrey AMORISON	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Ludovic ANDLAUER	Sergent-Chef au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Thibaut ARDELEAN	Sergent-Chef au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Mathieu ARNAULT	Sergent-Chef au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Christian ARNOLD	Sergent au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Franck ARNOLD	Sapeur 1ère Classe au CPI KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Thierry AUBERT	Sergent-chef au CPI de STOSSWIHR Groupement NORD
Monsieur Romain AUBERTIN	Caporal-chef au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Jean AUVRAY	Caporal au CPI DEUX FERRETTE Groupement SUD
Monsieur Olivier BAEUMLIN	Sergent au CS ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Florian BALLAND	Sergent au CPI d'HABSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Sébastien BALTENWECK	Sergent-Chef au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Mathieu BALTHAZARD	Sergent-chef au CS d'ORBEY Groupement NORD
Monsieur Mathieu BANNWARTH	Caporal-chef au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien BARBAZANGE	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Madame Aurore BARRE	Caporal-Chef au CS de METZERAL Groupement NORD
Monsieur Stève BARRET	Adjudant au CS de la LARGUE Groupement SUD
Monsieur Cyril BATTMANN	Caporal-chef au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE

Monsieur Jean-François BAUDUIN	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Patrick BAUER	Caporal au CPI de VOLGELSHEIM Groupement NORD
Monsieur Gilles BAUMANN	Sergent au CPI d'ATTENSCHWILLER Groupement SUD
Monsieur Jacky BAUMANN	Caporal au CPI de SUNDHOFFEN Groupement NORD
Monsieur Pierre BAUMANN	Caporal au CPI de HUNDSBACH/HAUSGAUEN Groupement SUD
Monsieur Matthieu BAUR	Sergent au CPI DIEFMATTEN/GILDWILLER/FALKWIL. Groupement CENTRE
Monsieur Cédric BAYSANG	Sapeur 1ère Classe au CS de Burnhaupt-le-Bas Groupement CENTRE
Madame Sophie BAZOGE née JERMANN	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Lionel BECHDOLFF	Sergent au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Madame Tania BECHDOLFF née HAUMESSER	Caporal-chef au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Nicolas BECK	Sergent au CS d'ORBIEY Groupement NORD
Monsieur Stéphane BECKER	Sergent-chef au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Madame Aurélie BEDEZ	Caporal-Chef au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Régis BEHRA	Adjudant au CPI/SIVU Dolleren/Rimbach Groupement CENTRE
Monsieur Nicolas BELLICAM	Sergent-chef au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD
Monsieur Vincent BELTZUNG	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Madame Samia BENNACER	Sergent-chef au CS de Cernay-Wittelsheim Groupement CENTRE
Monsieur Julien BENOIST	Sergent au CPI/SIVU du Mandelberg Groupement NORD

Monsieur Jérémy BERINGER	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Patrick BERINGER	Caporal au CPI d'AUBURE Groupement NORD
Monsieur Alain BERNARD	Sergent au CPI LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Madame Laurence BERNHARD	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Edje BEZZAH	Sergent au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Louis BIEDERMANN	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Christophe BIEHLER	Sergent au CS d'HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur François BIEHLER	Sergent-Chef au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Sébastien BIELECKI	Sergent-Chef au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Guillaume BIGOT-SCHRECK	Sergent au CPI de LOGELHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien BILGER	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Madame Allison BINDLER née GUNTHER	Caporal-chef au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Sébastien BINTZ	Sergent au CPI Porte du RIED Groupement NORD
Monsieur Cédric BIRCKEL	Sergent au CPI/SIVU du MANDELBERG Groupement NORD
Madame Elodie BISCHOFF	Caporal au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Jérémie BISCHOFF	Sergent au CS de Magstatt-le-Bas Groupement SUD
Monsieur Emmanuel BISEL	Sergent au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Madame Stéphanie BISEL	Caporal-chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Régis BISEN	Caporal-chef au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD

Monsieur Eric BISSEL	Sergent-chef au CS de MAGSTATT-LE-BAS Groupement SUD
Madame Christelle BISSELBACH	Adjudant au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Olivier BITSCH	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Franck BIXEL	Caporal-chef au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Benoît BLASZCZYK	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Pascal BLATTMANN	Sergent au CPI de ROGGENHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jean BODEIN	Caporal-Chef au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD
Monsieur Hervé BOFF	Sergent au CPI de KINGERSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Quentin BOGEN	Sapeur 2ème Classe au CPI de BENNWIHR Groupement NORD
Monsieur Stéphane BOGENMANN	Sergent au CPI de STEINBACH Groupement CENTRE
Monsieur Lionel BOIGEOL	Sergent-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jonathan BOLL	Sergent-chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Frédéric BOLTZ	Sergent-chef au CSP TROIS FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Marc BOMBOIS	Sapeur 1ère Classe au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Dave BONNIN	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Michaël BONZON	Sergent-Chef au CS du VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Alexandre BORRELLI	Sergent au CPI de BIESHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien BOSSHARTH	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Madame Sophie BOSSHARTH née WAGNER	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE

Monsieur Jérôme BOSTAETTER	Caporal-Chef au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Olivier BOSTAETTER	Sapeur 1ère Classe au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Charles-Edouard BOURGEOIS	Caporal-Chef au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Alexandre BOURQUI	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Yacine BOUTOURDA	Sergent au CPI de STAFFELFELDEN Groupement CENTRE
Monsieur Mohamed BRAHIM	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Mathieu BRAND	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Sébastien BRAND	Sergent au CPI de Bitschwiller-lès-Thann Groupement CENTRE
Monsieur Laurent BRENDEL	Sergent-Chef au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Arnaud BRENGARTH	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Céline BRIOT	Sergent-Chef au CS de Cernay/WITTELSHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Jérémy BRISSINGER	Sergent au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Sébastien BRISWALTER	Caporal-Chef au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Monsieur Michaël BRITSCHU	Sergent-Chef au CS de HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur Grégory BRONNER	Sergent au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Arnaud BRUCHLEN	Sergent au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Madame Sandrine BRUCHLEN	Sapeur au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Monsieur Yannick BRULISAUER	Sergent-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur David BRUNER	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN

Monsieur Jonathan BRUNET	Caporal au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Mike BRUNET	Sergent-Chef au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Samuel BRUNN	Caporal au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur François BUCHER	Sergent au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Monsieur Emilien BUCHMANN	Sergent au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Quentin BUECHER	Adjudant-Chef au CPI de FLAXLANDEN Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Michaël BUHR	Sergent au CPI de LEIMBACH Groupement CENTRE
Monsieur Vincent BURGER	Caporal au CS de SOULTZEREN Groupement NORD
Monsieur Arnaud BURGY	Sergent-Chef au CPI de KNOERINGUE Groupement SUD
Monsieur Jérémy BURKLE	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Sébastien BUTSCHA	Caporal-Chef au CPI de PETIT-LANDAU Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Amélie BUTTERLIN	Sergent au CS d'ORBÉY Groupement NORD
Madame Marie BUTTERLIN	Sergent au CS d'ORBÉY Groupement NORD
Madame Marie CAIROLA née LITZLER	Sergent au CPI d'ILLTAL Groupement SUD
Madame Karen CAMACHO	Sergent au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Laurent CANY	Caporal-Chef au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Stéphane CASTILLO	Sergent-Chef au CSP de LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Monsieur Ansbert CATOR	Caporal-Chef au CS du VAL-d'ARGENT Groupement NORD

Monsieur Eric CATTENOZ	Sergent-Chef au CPI de GEISHOUSE Groupement CENTRE
Monsieur Jonathan CEDOLIN	Caporal au CPI de WICKERSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Damien CERVANTES	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Anne CHARETTE née FEIVET	Capitaine - Prévention des Risques bât.
Monsieur Semi CHARGUI	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jérémy CHARPIOT	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Claudia CHATELUS née BRUN	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Jean-Noël CHAZEIX	Caporal au CPI de NAMBSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Benoît CHEVAILLIER	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Guillaume CHEVAILLIER	Sergent au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Kévin CHILDZ	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Laurent CHRETIEN	Caporal-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Alexandre CICHOSZ	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Isabelle CIOFI	Sergent au CS de SOULTZEREN Groupement NORD
Monsieur François CLAUDEPIERRE	Caporal-Chef au CPI/SIVU DOLLEREN/RIMBACH Groupement CENTRE
Madame Sophie CLEMENT	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Guillaume COLETTI	Sergent-Chef au CPI d'UFFHEIM Groupement SUD
Monsieur Alain COLLIGNON	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical

Monsieur Serge COLOMO	Caporal au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Madame Estelle COMBET	Sergent-Chef au CTA CODIS Prévision Opérations
Monsieur Bastien COMBRE	Sergent-Chef au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur José CONGIL ALVAREZ	Adjudant au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Madame Annaëlle COQUERANT	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Madame Isabelle CORBAN née SAMPAIO	Sapeur 1ère Classe au CPI de BERRWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Nicolas CORDONNIER	Caporal au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur Matthieu CORTES	Sergent-Chef au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Maxence COURSE	Sergent au CS de Cernay/Wittelsheim Groupement CENTRE
Madame Hélène CRISEO née BROBST	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur François CUVIER	Lieutenant au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur José DA SILVA OLIVEIRA	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Matthieu DAGON	Caporal au CPI de BERRWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Serge DAILLY	Adjudant au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Arnaud DATTLER	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Rémi DAUSSON	Sergent au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Josse DAVID	Caporal au CPI de FORTSCHWHIR Groupement NORD
Monsieur Patrick DE LOS RIOS	Sergent-Chef au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Jérôme DEBLIECK	Caporal au CPII DEUX FERRETTE Groupement SUD

Monsieur Hervé DEBSKI	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Hervé DEBUS	Caporal-Chef au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Vincent DEICHTMANN	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Aurélien DEL TATTO	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Monsieur Ludovic DELACOTE	Sergent-Chef au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Monsieur Rémy DELBARRE	Sergent-Chef au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Alexandre DEMANET	Caporal-Chef au CPI de WOLFGANTZEN Groupement NORD
Monsieur Thiébault DEMOUCHE	Sergent-Chef au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Edouard DENAIN	Capitaine - Prévision Opérations
Monsieur Réda DERBAL	Caporal-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Pascal DEVAUX	Caporal-Chef au CPI de RIESPACH Groupement SUD
Monsieur Laurent DI STEFANO	Adjudant-Chef au CPI d'HERRLISHEIM-près- COLMAR Groupement NORD
Monsieur Nicolas DIDIER	Lieutenant au CS d'ORBHEY Groupement NORD
Monsieur Lionel DIETRICH	Sergent au CSP de COLMAR Groupement NORD
Madame Virginie DIRNINGER	Caporal-Chef au CPI PORTE DU RIED Groupement NORD
Monsieur Marc DOLACINSKI	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Yoann DOMINGUES	Sergent-Chef au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur Bernard DOMINGUEZ	Caporal au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Gérard DONZEL	Sergent-Chef au CPI de BIESHEIM Groupement NORD

Monsieur Jérémy DOUIMI	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Martial DRAUX	Sergent au CPI de KINGERSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Florent DUCOTTET	Sergent-Chef au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Monsieur Joël DUCOURTIOUX	Adjudant au CPI de SIERENTZ Groupement SUD
Monsieur Clément DURR	Caporal au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Romain DURR	Sergent au CPI de BISCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Sébastien DUSS	Sergent-Chef au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Aurélien EDEL	Caporal au CPI d'AMMERSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Nicolas EGGEMANN	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Cédric EHRET	Sergent-Chef au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Nicolas EHRET	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Mélanie EHRHARDT née HOUSSEMAND	Caporal au CS de SOULTZEREN Groupement NORD
Monsieur Emmanuel EITEL	Sergent-Chef au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien ELLMINGER	Sapeur 1ère Classe au CPI/SIVU Wihr-au-Val- Soultzbach Groupement NORD
Monsieur Philippe ELSAESSER	Sergent-chef au CS de Cernay-Wittelsheim Groupement CENTRE
Monsieur Lionel EMTER	Caporal-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Christophe ENDLE	Sergent au CPI de WETTOLSHEIM Groupement NORD
Madame Adeline ERHART née HIPPER	Sergent-Chef au CPI Landser/Schlierbach/Dietwiller Groupement SUD

Monsieur Matthieu ERHART	Adjudant-Chef au CPI Landser/Schlierbach/Dietwiller Groupement SUD
Monsieur Loïc ERMEL	Sergent au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Nicolas ERMEL	Sergent au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Paul ERTLE	Lieutenant au CS de SOULTZEREN Groupement NORD
Monsieur Vincent ETTERLEN	Caporal-Chef au CPI KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Jérémie EYIGUNLU	Caporal-Chef au CPI de WILLER-S/-THUR Groupement CENTRE
Madame Marie FAEDY née BROBST	Sapeur 1ère Classe au CPI SAINT-BERNARD Groupement SUD
Monsieur Bruno FALCH	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Grégory FANACK	Sergent-Chef au CS du VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Olivier FANINGER	Caporal au CPI de FOLGENSBOURG Groupement SUD
Madame Camille FARINE	Caporal-Chef au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Sylvain FAUDE	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Yann FAVRY	Lieutenant au CPI de WOLFGANTZEN Groupement NORD
Monsieur Guillaume FEIDT	Caporal-Chef au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD
Monsieur Gatien FEINDRY	Sergent au CPI/SIVU VALLON DU RIMBACH Groupement CENTRE
Madame Sandrine FERBER	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Jérémy FERRAND	Sergent au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Joël FEYERTAG	Sergent au CPI d'UFFHEIM Groupement SUD
Madame Virginie FEYERTAG	Adjudant-Chef au CPI d'UFFHEIM Groupement SUD

Madame Ornella FINE née VALENSISE	Sapeur 2ème Classe au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Sébastien FINE	Caporal au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jonathan FISCHER	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Séverine FISCHER née STOCKER	Caporal au CPI de LEYMEN Groupement SUD
Monsieur Lionel FLEISCH	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Philippe FLEURY	Caporal au CPI de SUNDHOFFEN Groupement NORD
Monsieur Eric FLUCK	Sergent-Chef au CS du VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Aurélien FLUHR	Caporal-Chef au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Samuel FLUHR	Caporal-Chef au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Madame Bénédicte FOHRER	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Madame Marie FONNE	Sapeur 2ème Classe au CPI de BENNWIHR Groupement NORD
Monsieur Thierry FORSTER	Adjudant-Chef au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Jérémy FRANCOIS	Adjudant au CPI de REGUISHEIM Groupement CENTRE
Madame Marie-Noëlle FRANZ	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Martin FRANZ	Sergent au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Romain FREY	Caporal au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Yannick FRIDMANN	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Anatole FUCHS	Sergent au CPI de RODEREN Groupement CENTRE

Madame Caroline FUCHS née ELSAESSER	Sergent au CPI de WATTWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Loïc FUCHS	Sergent-Chef au CPI de KINGERSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Thomas FUCHS	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Julien FULWEBER	Caporal au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Maxime FURLING	Sapeur 1ère Classe au CPI de ROGGENHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Arnaud FURST	Sergent au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Monsieur Samuel FURSTOSS	Sergent au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Thomas GAIDELLA	Caporal-Chef au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Baptiste GALLAND	Sergent-Chef au CPI de LUTTERBACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Lionel GALLI	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Jérémie GALLIATH	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Eric GALMICHE	Caporal au CPI de GRUSSENHEIM Groupement NORD
Monsieur Frédéric GAMAIN	Caporal-Chef au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Claude GARAND	Adjudant au CS de CERNAY/WITTELSHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Julien GARNY	Caporal-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Dorian GARRIGUES	Sergent au CPI de SUNDHOFFEN Groupement NORD
Monsieur Christophe GASSER	Caporal au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Serge GAST	Caporal-Chef au CPI de Bourbach-le-Bas Groupement CENTRE
Monsieur Eric GAUCHE	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE

Monsieur Jonathan GAUTHIER	Caporal-Chef au CS de Cernay/Wittelsheim Groupement CENTRE
Monsieur Eric GEBHARDT	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Marc GENSBITTEL	Sapeur 1ère Classe au CPI BALSCHWILLER Groupement SUD
Madame Amélie GEOFFROY	Caporal-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Adrien GERARD	Caporal-Chef au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Vincent GERBER	Sergent au CS de Cernay/Wittelsheim Groupement CENTRE
Monsieur Julien GERMANN	Caporal au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Hubert GERSPACHER	Caporal-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Grégory GERTHOFFER	Caporal au CPI de RODEREN Groupement CENTRE
Madame Magali GERVAUD née HENCK	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Jean-Christophe GEYER	Caporal-Chef au CPI de WOLFGANTZEN Groupement NORD
Monsieur Guillaume GIANTI	Sergent-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Marc GIOVINAZZO	Adjudant au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Yvan GIRARDIER	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Paul GLASSER	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Marc GLATTACKER	Sergent au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Bertrand GLEY	Caporal au CPI d'AMMERSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Laurent GOETZ	Sergent au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Mathieu GOETZ	Sergent-Chef au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE

Monsieur David GOLDSCHMIDT	Sapeur 1ère Classe au CPII de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Rémy GOLLENTZ	Caporal au CS de la LARGUE Groupement SUD
Monsieur Boris GOLTZENE	Sergent-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Julien GOMARD	Adjudant au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Hélène GONKEL née KLIPFEL	Sapeur 1ère Classe au CPII de Kruth-Oderen Groupement CENTRE
Monsieur Sylvain GORAL	Adjudant-Chef au CPI de RIESPACH Groupement SUD
Monsieur Benoît GOSSER dit GASSER	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Cyril GOUTTE	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Olivier GRABER	Sergent au CS de Magstatt-le-Bas Groupement SUD
Madame Anne GRAFF	Adjudant au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Anthony GRANDGEORGE	Sergent au CS du VALd'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Raphaël GRANDIN	Sapeur 1ère Classe au CPI SAINT-BERNARD Groupement SUD
Monsieur Vincent GRANDIN	Caporal au CPI de SAINT-BERNARD Groupement SUD
Madame Coraline GRANDJEAN	Sapeur 2ème Classe au CPI d'INGERSHEIM Groupement NORD
Madame Sandra GRANKLATEN née MOUTON	Sergent au CPI de KINGERSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Geoffroy GRASS	Adjudant au CPI de HEITEREN Groupement NORD
Madame Sylvie GRASSER	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Madame Virginie GRAVE née COQUART	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical

Monsieur Pierre GRAWAY	Caporal-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Arnaud GRESS	Sergent au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE
Monsieur Dany GRISE	Sergent-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Stéphane GROB	Sapeur 1ère Classe au CPI de WETTOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien GROELL	Lieutenant 1ère Classe au CSP Trois-Frontières Groupement SUD
Monsieur Romain GRUMET	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Frédéric GRUND	Sergent au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Cédric GRUNENWALD	Sergent-Chef au CPI de RANSPACH Groupement CENTRE
Monsieur Arnaud GSCHWIND	Sergent au CPI de WINKEL Groupement SUD
Monsieur Tristan GSCHWIND	Sergent au CPI de MANSPACH Groupement SUD
Madame Jessica GSELL	Sergent au CPI de FORTSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Christophe GUHRING	Sergent-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Romain GUIDAT	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Daniel GUTHLIN	Sergent-Chef au CPI LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Madame Katia GUTHMANN	Sergent au CPI de LEIMBACH Groupement CENTRE
Madame Marine GUYOT née GUYOT- JEANNIN	Sergent au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Jonathan HAABY	Adjudant au CPI de SIERENTZ Groupement SUD
Monsieur Julien HAAS	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Raoul HABEGGER	Sergent-Chef au CPI de LUTTERBACH Groupement MULHOUSE-RHIN

Monsieur Alain HAEGI	Caporal-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Bertrand HALLER	Caporal-Chef au CPI de LEIMBACH Groupement CENTRE
Monsieur Jonathan HAMMERER	Caporal au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Madame Barbara HANNAUER	Caporal-Chef au CPI de Landser/Schlierbach/Dietwiller Groupement SUD
Monsieur Olivier HANSER	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Patrick HANSER	Caporal au CPI de Ranspach-Le-Haut Groupement SUD
Monsieur Cédric HANTZER	Caporal-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Gaëtan HANTZER	Caporal-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Nicolas HARTMANN	Caporal-Chef au CPI de RIESPACH Groupement SUD
Madame Marie HASCHER	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Thomas HATTERMANN	Caporal au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Alexis HAUBER	Sergent-Chef au CS de KAYSERSBERG- VIGNOLE Groupement NORD
Monsieur Jonathan HAUGER	Caporal au CPI de FOLGENSBOURG Groupement SUD
Monsieur Jérémy HAUMESSER	Caporal-Chef au CSP de COLMAR Groupement NORD
Madame Aude HAZARD	Sergent au CPI de ROGGENHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Christophe HEBDING	Sapeur 2ème Classe au CPI/SIVU Niederentzen/Oberentzen Groupement CENTRE
Monsieur Olivier HEBDING	Caporal-Chef au CPI de MUNCHHOUSE Groupement CENTRE
Monsieur Ludovic HECHT	Caporal-Chef au CPI de HEITEREN Groupement NORD

Monsieur Pascal HECQUET	Sergent au CSP TROIS FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Vincent HEGY	Sapeur 1ère Classe au CPI/SIVU Vallon du Rimbach Groupement CENTRE
Monsieur Günther HEILMANN	Caporal au CPI de SIERENTZ Groupement SUD
Monsieur Marc HEITZLER	Sergent-Chef au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Madame Estelle HEITZMANN née BESSERER	Sergent au CPI de BENNWIHR Groupement NORD
Monsieur Lionel HELFENSTEIN	Caporal-Chef au CPI Landser/Schlierbach/Dietwiller Groupement SUD
Madame Sandrine HELGEN	Sergent au CPI de MAGSTATT-LE-HAUT Groupement SUD
Madame Valérie HELGEN	Sapeur 2ème Classe au CPI de MAGSTATT-LE-HAUT Groupement SUD
Monsieur Gilles HELMLINGER	Sergent-Chef au CPI de BISCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Cédric HEMMERLIN	Sergent au CPI de Landser/Schlierbach/Dietwiller Groupement SUD
Madame Céline HEMMERLIN	Caporal au CPI de FOLGENSBOURG Groupement SUD
Monsieur Thomas HEMMERLIN	Sergent au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur David HENGY	Caporal-Chef au CS d'HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur Daniel HENLIN	Caporal au CS d'ILL ET GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Jean HENLIN	Sergent-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Frédéric HENNEMANN	Caporal au CPI/SIVU Dolleren/Rimbach Groupement CENTRE
Monsieur Fabrice HERMANN	Sergent au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD

Madame Laetitia HERMANN	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Mathieu HERR	Caporal au CPI de Bitschwiller-lès-Thann Groupement CENTRE
Monsieur Matthieu HERRMANN	Sergent au CPI de PETIT-LANDAU Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur William HEYD	Sergent au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Madame Sarah HEYER WITTLIN née HEYER	Sergent au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Ludovic HILBRUNNER	Sergent-Chef au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Denis HIRTZLIN	Caporal-Chef au CS de la LARGUE Groupement SUD
Madame Anaïs HOAREAU née MURA	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Guillaume HOAREAU	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Luc HOFER	Sergent-Chef au CPI de BIESHEIM Groupement NORD
Monsieur Yvan HOFFMEYER	Caporal-Chef au CPI de STOSSWIHR Groupement NORD
Monsieur Guillaume HOHNADEL	Sergent au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD
Monsieur Daniel HOMBERT	Sergent au CPI de BLODELSHEIM Groupement MULHOUSE -RHIN
Monsieur Franck HORRENBERGER	Caporal-Chef au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Didier HUEBER	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Arnaud HUSSER	Caporal-Chef au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Grégory ILTIS	Sergent au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Mike ILTIS	Sergent au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Cédric JACOB	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE

Monsieur Sébastien JACOB	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Lucas JAEGER	Caporal au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Frédéric JAEGLE	Sergent au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Madame Jessica JAEGLE née BAUMANN	Caporal-Chef au CPI de KNOERINGUE Groupement SUD
Monsieur Jean-Philippe JEANMOUGIN	Caporal au CS de MONTREUX-VIEUX Groupement SUD
Monsieur Fabrice JEANNETOT	Caporal au CS de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Arnaud JECKER	Caporal-Chef au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Madame Christina JECKER	Caporal au CPI de GRUSSENHEIM Groupement NORD
Monsieur Daniel JECKERT	Lieutenant au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Jérémy JELSCH	Sapeur 1ère Classe au CS d'HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur Hubert JENN	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Audrey JORDAN née JEHL	Sergent au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Stève JOSTE	Sergent au CPI d'ASPACH-LE-BAS Groupement CENTRE
Monsieur Sami KACEM	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Olivier KAEMMERLEN	Adjudant au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Jean-Paul KAPSA	Sergent au CS de CERNAY/WITTELSHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Antoine KAUFFMANN	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Daniel KAUTZMANN	Caporal au CPI/SIVU du MANDELBERG Groupement NORD
Monsieur Roland KEHRLI	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD

Monsieur Alexandre KELLER	Sergent au CPI de FORTSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur David KIEFFER	Adjudant au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Nicolas KIEFFER	Caporal-Chef au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Julien KINDERSTUTH	Sergent au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Katia KINDERSTUTH née SCHUTZ	Sergent-Chef au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Yann KINDERSTUTH	Adjudant au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Gaëtan KIRCHHOFFER	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Baptiste KLEIN	Sergent-Chef au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Olivier KLEIN	Caporal au CPI de Michelbach-le-Haut Groupement SUD
Monsieur Sébastien KLEIN	Sergent au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Matthias KOEHL	Sergent-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Sébastien KOEHLER	Caporal-Chef au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Valentin KOELL	Caporal au CPI de RODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Julien KOENIG	Sergent au CPI de NAMBSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Mikaël KOENIG	Sergent-Chef au CPI de STEINBACH Groupement CENTRE
Monsieur Jonathan KOHLER	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Mathieu KOHLMANN	Sergent-Chef au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Joël KOMOROWSKI	Adjudant au CPI d'HABSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Nicolas KOZLOW	Adjudant au CS de TURCKHEIM Groupement NORD

Monsieur Cédric KRAMER	Sapeur 1ère Classe au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur Hugues KRETZ	Adjudant au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Monsieur Gaël KUNEGEL	Sapeur 2ème Classe au CPI de WIDENSOLEN Groupement NORD
Monsieur Vincent KUNKLER	Caporal-Chef au CPI d'ATTENSCHWILLER Groupement SUD
Monsieur Philippe KUPPEL	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Monsieur Jean-Christophe KURTZ	Sergent au CPI de FORTSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Geoffrey KUTT	Sergent au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Adrien LABOUREL	Caporal-Chef au CS de Kaysersberg-Vignoble Groupement NORD
Monsieur David LACROIX	Sergent au CPI de VOLGELSHEIM Groupement NORD
Madame Marie LACROIX née TISON	Sergent au CPI de VOLGELSHEIM Groupement NORD
Madame Sylvie LAETZIG née BIELLMANN	Sapeur 2ème Classe au CS de CERNAY- WITTELSHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Quentin LAMEY	Caporal-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Boris LANDAU	Caporal-Chef au CPI de HEITEREN Groupement NORD
Madame Anne LANG née MAULER	Caporal au CPI/SIVU du MANDELBERG Groupement NORD
Monsieur Christopher LANG	Sergent au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Cyril LANG	Sergent au CPI/SIVU du MANDELBERG Groupement NORD
Monsieur Sébastien LANG	Sergent au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Frédéric LANTHERMANN	Sergent au CPI de SAINT-BERNARD Groupement SUD

Monsieur Sébastien LAROCHE	Caporal au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Stéphane LATUNER	Adjudant-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur David LEA	Sergent au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Christophe LECOMTE	Sergent-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Patrice LECOQ	Caporal-Chef au CPI de WOLFGANTZEN Groupement NORD
Monsieur Stéphane LEHMANN	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Thomas LEIBY	Sergent-Chef au CPI d'UFFHEIM Groupement SUD
Monsieur Steve LEIS	Caporal au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Madame Catherine LEISSER	Sergent au CTA CODIS Prévision Opérations
Monsieur Vincent LEMAIRE	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Monsieur Thibault LEVEQUE	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Monsieur Guillaume LIEB	Adjudant au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Maxime LINCK	Caporal-Chef au CPI de HUNAWIHR Groupement NORD
Monsieur Paul LINDER	Adjudant-Chef au CS du VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Stéphane LITZLER	Caporal-Chef au CPI de WINKEL Groupement SUD
Monsieur Michaël LOCHER	Caporal au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Nicolas LOCHERT	Caporal-Chef au CS de METZERAL Groupement NORD
Monsieur Sébastien LONJARET	Caporal-Chef au CPI de STEINBACH Groupement CENTRE
Monsieur Brice LOPEZ	Sergent-Chef au CS de TURCKHEIM Groupement NORD

Monsieur Pierre-Luc LOUX	Caporal au CPI/SIVU Wihr-au-Val/Soultzbach Groupement NORD
Monsieur Jean-Luc LUDMANN	Adjudant au CPI de NAMBSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Julien LUTTRINGER	Sergent au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Stéphane LUX	Adjudant-Chef au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Madame Lucie MACIAG Née KIELWASSER	Caporal au CPI de BERRWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Régis MAITRE	Sergent au CPI de RODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Josué MAITREL	Sergent au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Monsieur Vicente MANGANO	Adjudant au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Guillaume MANN	Caporal-Chef au CPI de WETTOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Frédéric MARCHAL	Sapeur 1ère Classe au CPI de GRUSSENHEIM Groupement NORD
Monsieur Pierre MARCHAL	Lieutenant au CS du VAL d'ARGENT Groupement NORD
Monsieur Cyril MARCHYLLIE	Sergent au CPII de DEUX FERRETTE Groupement SUD
Monsieur Gaël MARCOT	Sergent au CS de Cernay-Wittelsheim Groupement CENTRE
Monsieur Yannik MARQUART	Sergent-Chef au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Etienne MARTIN	Sergent-Chef au CS de BURNHAUPT-LE-BAS Groupement CENTRE
Madame Elodie MARTRES	Sapeur 1ère Classe au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Damien MARY	Caporal-Chef au CPI de HEITEREN Groupement NORD
Monsieur Laurent MARY	Sergent au CPI de HEITEREN Groupement NORD
Madame Amandine MATHIEU	Caporal-Chef au CS de THANN Groupement CENTRE

Monsieur Frédéric MATZ	Sergent au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Alexandre MAURER	Adjudant-Chef au CPI de STAFFELFELDEN Groupement CENTRE
Monsieur Cédric MAURER	Adjudant au CPI de LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Monsieur Pascal MAURER	Sergent-Chef au CPI de LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Monsieur Raphaël MAURER	Sergent-Chef au CPI de LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Monsieur Timothée MAURER	Sergent-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Stéphane MECKER	Sergent au CPI d'ILLTAL Groupement SUD
Monsieur Grégory MEHL	Adjudant au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE
Monsieur Dorian MEIER	Caporal au CS de SOULTZEREN Groupement NORD
Monsieur Laurent MEISS	Sergent-Chef au CPI de LUTTERBACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Olivier MEISS	Sergent-Chef au CPI de LUTTERBACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Antoine MENGUS	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Sébastien MENNY	Sergent au CPI de RODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Luc MERCKLEN	Caporal au CPI de RIQUEWIHR Groupement NORD
Monsieur Nicolas MERCKLEN	Sergent au CPI de RIQUEWIHR Groupement NORD
Madame Claire MERDRIGNAC	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Madame Marine MERDRIGNAC	Caporal au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur François MERTZ	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE

Monsieur Loïc METZGER	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Matthieu METZGER	Sergent au CPI de REGUISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Sacha METZGER	Sapeur 2ème Classe au CPI de KOESTLACH Groupement SUD
Monsieur Mathieu MEY	Lieutenant au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Adrien MEYER	Sapeur 2ème Classe au CPI/SIVU Wihr-au-Val/Soultzbach Groupement NORD
Madame Aude MEYER née WEISS	Sergent-Chef au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Aude MEYER	Sapeur 1ère Classe au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Bastien MEYER	Sergent au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Charly MEYER	Caporal au CPI de REGUISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Franck MEYER	Sergent-Chef au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Monsieur Jean MEYER	Sergent au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Loïc MEYER	Caporal au CTA CODIS Prévision - Opérations
Monsieur Mikaël MEYER	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Nicolas MEYER	Caporal-Chef au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Philippe MEYER	Adjudant-Chef au CPI de WICKERSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Pierre MEYER	Sergent au CSP de COLMAR Groupement NORD
Monsieur Guillaume MICHEL	Sergent au CPI de LABAROCHE Groupement NORD
Madame Emilie MICHELAT	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN

Monsieur Damien MILLOT	Sergent-Chef au CS de Burnhaupt-le-Bas Groupement CENTRE
Monsieur Yann MISSE	Sergent-Chef au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Stéphane MISSLAND	Sergent-Chef au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Michaël MITSCHI	Caporal-Chef au CPI de LABAROCHE Groupement NORD
Monsieur Faker-El-Din MOKHBI	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Jean-Michel MONIZ	Sergent-Chef au CPI d'ATTENSCHWILLER Groupement SUD
Madame Léonie MONIZ née RUF	Caporal-Chef au CPI de MICHELBAACH-LE-HAUT Groupement SUD
Monsieur TERENCE MONNOT	Sergent-Chef au CPI de MANSPACH Groupement SUD
Monsieur Maxime MOR	Sergent au CPI de HEIMSBRUNN Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Stéphane MORAT	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Philippe MOSCHENI	Caporal au CPI de BALTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Bertrand MOSER	Sapeur 2ème Classe au CPI de KOESTLACH Groupement SUD
Monsieur Marc MOSER	Sapeur 2ème Classe au CPI de KOESTLACH Groupement SUD
Monsieur Jérémy MOURER	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jonathan MOUREY	Sergent au CPI de RIESPACH Groupement SUD
Monsieur Thibaud MULHAUPT	Adjudant-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Hervé MULL	Sergent-Chef au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Fabrice MULLER	Sergent au CPI de VIEUX-THANN Groupement CENTRE
Monsieur Julien MULLER	Sergent-Chef au CPI d'HABSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN

Madame Mireille MULLER née PETITDEMANGE	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Daniel MUNCK	Sergent au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur Julien MUNCK	Sergent au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur David MUNINGER	Sergent -Chef au CS de Burnhaupt-le-Bas Groupement CENTRE
Monsieur Pascal MURA	Sergent-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Marc MUSY	Caporal au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Philippe NAREL	Caporal-Chef au CPI de PETIT-LANDAU Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Emmanuel NISSLE	Adjudant au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Christophe NOEL	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Sébastien NOLETTA	Sergent au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Nicolas NORBERT	Sergent-Chef au CS d'HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur Laurent NORTH	Sapeur 1ère classe au CPI de Michelbach-le-Haut Groupement SUD
Monsieur Mathieu NUSSBAUM	Caporal-Chef au CPI de LUTTERBACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Valentin OBERLE	Sergent au CPI de SUNDHOFFEN Groupement NORD
Monsieur Quentin ORY	Sergent au CS d'ORBEY Groupement NORD
Monsieur Patrice OTTMANN	Caporal au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Monsieur Jonathan PARMENTIER	Sergent au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE
Madame Laetitia PAYAN née DEL DO	Sapeur 2ème Classe au CPI d'INGERSHEIM Groupement NORD

Monsieur Grégory PECH	Sapeur 2ème Classe au CPI de WIDENSOLEN Groupement NORD
Monsieur Anthony PERRIN	Sergent au CS d'ORBEY Groupement NORD
Monsieur Gaëtan PERRIN	Sergent au CS d'ENSISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Cyril PFEFFER	Sergent au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Christelle PFLEGER née LAUFENBURGER	Sergent au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Stéphane PFUNDSTEIN	Sergent-Chef au CPI d'AUBURE Groupement NORD
Monsieur Cédric PICARD	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Franck PIERRE	Adjudant au CPI de BIESHEIM Groupement NORD
Monsieur Pierre-Quentin PILLEUX	Caporal-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Anthony PINTATARA	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Alexandre PIOLLE	Adjudant au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Monsieur Guillaume PLATZ	Sapeur 1ère Classe au CPI HETTENSCHLAG Groupement NORD
Monsieur Guillaume POIMBOEUF	Adjudant-Chef au CPI de Landser/Schlierbach/Dietwiller Groupement SUD
Monsieur Sébastien POLO	Sergent-Chef au CS de THANN Groupement CENTRE
Monsieur Guido POMODORO	Sergent au CS de Magstatt-le-Bas Groupement SUD
Monsieur Stéphane PONCET	Sapeur 1ère Classe au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Monsieur Sébastien POUHEY	Caporal-Chef au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Monsieur Fabien PREAU	Sergent au CPI LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Monsieur Jean-Valère RANVIER	Sergent au CPI de BALTZENHEIM Groupement NORD

Monsieur Alexis RAPIOR	Sergent-Chef au CPI d'HABSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Marion RAPIOR née KOERBER	Lieutenant 1ère Classe au CSP Trois-Frontières Groupement SUD
Monsieur Maxime RAPP	Caporal au CPI de HELFRANTZKIRCH Groupement SUD
Monsieur Cédric REININGER	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Stéphane REINLEN	Sergent au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Marc REINSTETTEL	Sergent au CPI d'AMMERSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Michaël REMOND	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Stève REMOND	Sergent au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Adrien RESENTERRA	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Nadia RESENTERRA née EL AFIA	Caporal-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Laurent RESZKA	Sergent-Chef au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Madame Charlotte RIBOLZI née HALLEUMIEUX	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Dominique RICHARD	Sapeur 2ème Classe au CPI de MANSBACH Groupement SUD
Monsieur Marc RICHERT	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jean-David RIESS	Adjudant-Chef au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Madame Anastasia RIMELEN	Sergent au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Cédric RINDERKNECHT	Caporal au CPI d'ARTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Yves RINGLER	Caporal au CPI de HOUSSEN Groupement NORD
Monsieur Jérôme RINN	Caporal-Chef au CPI de BERGHEIM Groupement NORD

Monsieur Pierre RIOTTE	Sergent-Chef au CS du Val d'Argent Groupement NORD
Monsieur Bruno RISACHER	Sapeur 1ère Classe au CPI de WATTWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Nicolas RITZENTHALER	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Yvan RITZENTHALER	Caporal au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Monsieur Stéphane ROBERT-SCHWEITZER	Sergent au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Alexandre ROLDAN	Adjudant au CPI LANDSER/SCHLIERBACH/DIETWILLER Groupement SUD
Monsieur Vincent ROLLAND	Adjudant au CPI de HABSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Daniel RONCALEZ	Pharmacien-Capitaine - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Frédéric ROSENZWEY	Caporal au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Jean-François ROTH	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Nathalie ROTTA	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Alain ROUGETET	Caporal au CPI de THANNENKIRCH Groupement NORD
Monsieur Charles ROUX	Adjudant au CPI de RUELISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Séverine RUDLER	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Martin RUEFF	Caporal au CPI HUNDSBACH/HAUSGAUEN Groupement SUD
Monsieur Loïc RUETSCH	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Jordan RUGINIS	Caporal-Chef au CS de CERNAY- WITTELSHEIM Groupement CENTRE

Monsieur Matthieu RUSCH	Sapeur 1ère Classe au CPI de ROGGENHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Dalila SAHLA	Caporal-Chef au CSP MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Aurélien SAINTYVES	Sergent au CPI d'AUBURE Groupement NORD
Monsieur Claude SAUMON	Sergent-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Jean-Philippe SAVOYEN	Sergent-Chef au CS d'ORBEY Groupement NORD
Monsieur Loïc SCALCO	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Lionel SCHAERR	Sergent au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Patrick SCHAFFHAUSER	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Yannick SCHAMM	Sergent au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Cédric SCHANDELMAYER	Caporal-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Julien SCHANGEL	Caporal au CPI de HEITEREN Groupement NORD
Monsieur Sébastien SCHEIDECKER	Sergent au CPI de HUNAWIHR Groupement NORD
Monsieur Julien SCHIBENY	Sergent au CTA CODIS Prévision - Opérations
Monsieur Fabien SCHIGAND	Sergent au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur Arnaud SCHIRM	Sergent-Chef au CPII de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Florian SCHIRM	Sergent au CPII de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Michel SCHIRM	Sapeur 1ère Classe au CPI de SEWEN Groupement CENTRE
Monsieur Marc SCHIRRECKER	Caporal-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Guillaume SCHLAWICK	Sergent-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN

Monsieur Luc SCHLUSSEL	Adjudant-Chef au CPI de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Laurent SCHMIDLIN	Caporal au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Charles SCHMIDT	Lieutenant 1ère Classe au CSP de COLMAR Groupement NORD
Monsieur Frédéric SCHMITT	Sergent-Chef au CS de la LARGUE Groupement SUD
Monsieur Guillaume SCHMITT	Sergent au CS de la LARGUE Groupement SUD
Monsieur Laurent SCHMITT	Caporal-Chef au CPI de WINKEL Groupement SUD
Monsieur Michel SCHMITTHEISLER	Caporal-Chef au CPI d'ATTENSCHWILLER Groupement SUD
Monsieur Jérôme SCHNEIDER	Sergent-Chef au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Matthieu SCHNEIDER	Sergent-Chef au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Diego SCHOCH	Caporal au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Guillaume SCHOCH	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Véronique SCHOENEL	Sergent au CPI de RICHWILLER Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jérôme SCHOENIG	Caporal-Chef au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Madame Julie SCHOENIG née GEISS	Caporal-Chef au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Monsieur Sébastien SCHOLER	Sergent au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Jean-Etienne SCHOLL	Sergent au CPI de REGUISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Jean-Philippe SCHOLL	Sergent-Chef au CPI de REGUISHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Lionel SCHOLLER	Adjudant-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD

Monsieur Emmanuel SCHOLZ	Caporal-Chef au CS de SOULTZMATT Groupement CENTRE
Monsieur Julien SCHREIBER	Sergent-Chef au CS de KAYSERSBERG-VIGNOBLE Groupement NORD
Monsieur Thomas SCHUBETZER	Caporal au CS de BIESHEIM Groupement NORD
Monsieur Nicolas SCHUELLER	Sergent au CPI d'HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX Groupement NORD
Monsieur Rémy SCHUSTER	Sapeur 1ère Classe au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Monsieur Nicolas SCHUTZ	Sergent-Chef au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD
Madame Marie SCHWARTZ	Caporal-Chef au CPI de WOLFGANTZEN Groupement NORD
Monsieur Maxime SCHWARTZ	Caporal-Chef au CPI de WOLFGANTZEN Groupement NORD
Monsieur Olivier SCHWEITZER	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Guillaume SCHWOB	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Frédéric SEILER	Sergent au CPI de HUNAWIHR Groupement NORD
Madame Virginie SEILER	Infirmier Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Sylvain SEILLER	Caporal-Chef au CPI d'UFFHEIM Groupement SUD
Monsieur Jérémy SELTZ	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Olivier SEMBACH	Sapeur 1ère Classe au CPI de LOGELHEIM Groupement NORD
Monsieur Nicolas SEMPER	Sergent-Chef au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Arnaud SENDELIN	Adjudant au CS d'HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur Gilles SERY	Capitaine - Développement - Formations

Madame Angélique SIGWALT née SEILER	Caporal au CPI de GRUSSENHEIM Groupement NORD
Monsieur Benoît SIMET	Adjudant-Chef au CPI de KNOERINGUE Groupement SUD
Monsieur Jean-Julien SIMLER	Sergent au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Lionel SIMON	Sergent au CPI de STEINBACH Groupement CENTRE
Monsieur Yannick SIMON	Caporal au CPI de KUNHEIM Groupement NORD
Monsieur Mathieu SITTERLE	Caporal-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Eric SKAMBA	Sergent-Chef au CPI d'HABSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Sébastien SKRABER	Sergent-Chef au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Sébastien SONNTAG	Caporal-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Mathieu SOTOT	Sergent au CS de MUNTZENHEIM Groupement NORD
Madame Christelle SPANNAGEL née MANN	Caporal-Chef au CPI d'INGERSHEIM Groupement NORD
Monsieur Patrice SPANNAGEL	Caporal au CPI d'INGERSHEIM Groupement NORD
Monsieur Guillaume SPIESS	Caporal-Chef au CPI de LABAROCHE Groupement NORD
Monsieur Pierre-Paul SPITZ	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Michel SPONY	Caporal-Chef au CPI d'HELFRANTZKIRCH Groupement SUD
Monsieur Jonathan SQUILLACI	Sapeur 1ère Classe au CPI d'HETTENSCHLAG Groupement NORD
Monsieur Cédric STADLER	Lieutenant au CS de RIBEAUVILLE Groupement NORD
Monsieur Jacky STADLER	Sergent au CPI/SIVU du Mandelberg Groupement NORD

Monsieur Laurent STADLER	Sergent au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Madame Mélanie STADLER née ZIEGLER	Sergent au CPI/SIVU du Mandelberg Groupement NORD
Monsieur Nicolas STADLER	Sergent au CS d'HIRSINGUE Groupement SUD
Monsieur Thomas STADLER	Sergent-Chef au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Monsieur Patrick STARCK	Caporal au CPI d'ATTENSCHWILLER Groupement SUD
Madame Sandrine STARCK née ALLEMANN	Caporal-Chef au CPI d'ATTENSCHWILLER Groupement SUD
Monsieur Alain STATH	Caporal-Chef au CS de NEUF-BRISACH Groupement NORD
Monsieur Philippe STEFFEN	Adjudant-Chef au CPI de SPECHBACH Groupement SUD
Monsieur Mathieu STEHLIN	Caporal au CPI de DEUX FERRETTE Groupement SUD
Madame Agathe STEMPLIN	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Jérémy STEPHAN	Sapeur 2ème Classe au CPI de WATTWILLER Groupement CENTRE
Monsieur Nicolas STEPHANN	Adjudant au CPI de STEINBACH Groupement CENTRE
Monsieur Tanguy STERN	Caporal-Chef au CSP de COLMAR Groupement NORD
Monsieur Vivien STILL	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Yves STINNER	Adjudant au CPI de JEBSHEIM Groupement NORD
Madame Margaux STOEHR	Sergent au CS de SOULTZ Groupement CENTRE
Monsieur Arnaud STOESSEL	Sergent-Chef au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Madame Bénédicte STOFFEL née HEITZ	Sapeur 2ème Classe au CPI LOGELHEIM Groupement NORD
Monsieur Jean-Luc STOLTZ	Caporal au CPI de FLAXLANDEN Groupement MULHOUSE-RHIN

Monsieur Sébastien STORCK	Sergent-Chef au CS de ROUFFACH Groupement CENTRE
Madame Géraldine STRUB	Sergent au CPI de LEYMEN Groupement SUD
Madame Fanny STUDER née FUHRMANN	Sergent au CPI de WINTZENHEIM Groupement NORD
Monsieur Stéphane STUDER	Caporal-Chef au CPI/SIVU DOLLEREN/RIMBACH Groupement CENTRE
Monsieur Raymond SZCZEPANIAK	Sergent au CPI de DEUX FERRETTE Groupement SUD
Monsieur Charles-Ambroise TACQUARD	Médecin Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Madame Lydie TALLIN	Caporal-Chef au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Patrice TALLUAU	Caporal au CPI d'ALGOLSHEIM Groupement NORD
Monsieur Nicolas TEMPE	Sergent-Chef au CPI d'AMMERSCHWIHR Groupement NORD
Monsieur Stéphane THIBAUT	Caporal-Chef au CPI d'HEITEREN Groupement NORD
Monsieur Jérôme THOMANN	Caporal au CPI de BERGHEIM Groupement NORD
Madame Bianca THOMAS née WINKELMULLER-COURTIER	Caporal-Chef au CPI d'AMMERSCHWIHR Groupement NORD
Madame Bérangère THOMEN	Sapeur 1ère Classe au CS de SOULTZEREN Groupement NORD
Monsieur Aurélien THUET	Caporal au CPI de BANTZENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Maxime THUET	Infirmier - Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Joris THURNHERR	Caporal au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Ludovic THURNHERR	Caporal au CPI de BARTENHEIM Groupement SUD
Monsieur Mourad TIFOUTI	Caporal au CPI de SENTHEIM Groupement CENTRE
Monsieur Sylvain TLILI	Caporal-Chef au CS d'ILL ET GERSBACH Groupement SUD

Monsieur Gilles TRIBALLIER	Lieutenant-Colonel Groupement SUD
Monsieur Yann TROMMENSCHLAGER	Sergent au CPI/SIVU DOLLEREN/RIMBACH Groupement CENTRE
Monsieur Emmanuel TSCHAEN	Capitaine - Prévention des Risques bât.
Monsieur Daniel TSCHAMBER	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Olivier UTARD	Caporal-Chef au CPI de BISCHWIHR Groupement NORD
Madame Laura VALENTIN	Caporal-Chef au CSP de COLMAR Groupement NORD
Monsieur Jordan VELATI	Caporal au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Grégory VERMEERSCH	Sergent au CPII de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Guillaume VERRIER	Caporal-Chef au CPI de BLODELSHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jérôme VETTER	Caporal au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Julien VETTER	Caporal-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Sébastien VIALLY	Sergent-Chef au CS d'OSTHEIM Groupement NORD
Monsieur Frédéric VIELHOMME	Sergent-Chef au CS d'ILLZACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur André VIELWEBER	Adjudant au CPI de HUNAWIHR Groupement NORD
Madame Corinne VITT née LUTTRINGER	Caporal-Chef au CPI de GEISHOUSE Groupement CENTRE
Monsieur Julien VOGEL	Caporal-Chef au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Madame Stéphanie VOGEL	Sergent au CSP des TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Patrick VOGT	Médecin-Capitaine Service de Santé et de Secours Médical
Monsieur Vincent WACKER	Sergent au CPI de HELFRANTZKIRCH Groupement SUD

Madame Isabelle WADEL	Caporal-Chef au CS de la LARGUE Groupement SUD
Monsieur Jean-Bernard WAGNER	Sergent-Chef au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Raphaël WAGNER	Caporal-Chef au CPI d'HEITEREN Groupement NORD
Monsieur Guillaume WALCH	Sergent au CPII de KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Jérémy WALTER	Adjudant au CPI de WILLER-SUR-THUR Groupement CENTRE
Monsieur Loïc WALTISPERGER	Caporal-Chef au CPI de MUNCHHOUSE Groupement CENTRE
Monsieur Guillaume WASSMER	Lieutenant au CS de SAINT-AMARIN Groupement CENTRE
Monsieur Julien WECKEL	Sergent au CTA CODIS Prévision - Opérations
Monsieur Maximilien WEHRLE	Sergent-Chef au CPI de RIXHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Mathieu WEIMER	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Madame Stéphanie WEISSENBACH née MUNCK	Sergent au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur Antoine WERSINGER	Sergent au CS de WITTENHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Lionel WESPISER	Caporal-Chef au CS de MAGSTATT-LE-BAS Groupement SUD
Madame Delphine WIEST née CAJAR	Caporal au CPI d'HERRLISHEIM-Près-COLMAR Groupement NORD
Monsieur Sébastien WIRA	Caporal-Chef au CS de la LARGUE Groupement SUD
Madame Laetitia WIRTH	Sergent au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Madame Stéphanie WISS	Caporal au CPI de LEYMEN Groupement SUD
Madame Marie WISSLER	Sergent au CPI HUSSEREN-LES-CHATEAUX Groupement NORD

Monsieur Renaud WISSON	Sergent-Chef au CS de MUNSTER Groupement NORD
Monsieur Sébastien WITTLIN	Lieutenant au CS d'ILL et GERSBACH Groupement SUD
Monsieur Clément WITTMER	Caporal au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Monsieur Jérôme WOJDA	Sergent-Chef au CPI de LUTTERBACH Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Jérémie WOLF	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Madame Mélanie WOLFF	Sapeur 1ère Classe au CPI/SIVU du MANDELBERG Groupement NORD
Madame Nadine WOLFF née BERNASCONI	Caporal-Chef au CSP TROIS-FRONTIERES Groupement SUD
Monsieur Loïc WOLFFELSPERGER	Sergent-Chef au CS de GUEBWILLER Groupement CENTRE
Madame Sandra WOLFS née HUEBER	Sergent au CPI de VOLGELSHEIM Groupement NORD
Monsieur Julien WURGES	Sergent au CPI d'INGERSHEIM Groupement NORD
Monsieur Loïc YVRARD	Sergent-Chef au CPI de RIEDISHEIM Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Christophe ZAGALA	Caporal au CPI KRUTH-ODEREN Groupement CENTRE
Monsieur Jean ZAHN	Sergent au CPI de SIERENTZ Groupement SUD
Monsieur Frédéric ZANZI	Sapeur 1ère Classe au CS de TURCKHEIM Groupement NORD
Monsieur Brice ZIEGLER	Sergent au CPI/SIVU DU MANDELBERG Groupement NORD
Monsieur Nicolas ZIMMERMANN	Caporal au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Rémy ZIMMERMANN	Caporal au CS d'ALTKIRCH Groupement SUD
Monsieur Yvan ZIMMERMANN	Caporal au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Michel ZINGLE	Sapeur 2ème Classe au CS de SOULTZEREN Groupement NORD

Monsieur Jean ZINK	Médecin-Commandant Service de Santé et de Secours Médical
Madame Pauline ZURBACH	Sapeur 2ème Classe au CS de MASEVAUX Groupement CENTRE
Madame Sophie ZUSSLIN née ZURBACH	Sergent au CPI de BETTENDORF Groupement SUD
Monsieur Raphaël ZUSSY	Sergent au CSP de MULHOUSE Groupement MULHOUSE-RHIN
Monsieur Laurent ZWENGER	Sergent-Chef au CS de SOULTZ Groupement CENTRE

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 12 juin 2018

Le Préfet,

Signé :Laurent TOUVET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
Cabinet du préfet
Service interministériel de défense
et de Protection Civile

ARRÊTÉ

**du 9 JUIN 2018 portant autorisation
à la société Nouvelles Carrières d'Alsace d'utiliser des produits explosifs dès leur
réception dans la carrière de granit qu'elle doit mettre en sécurité sur le territoire de
la commune de Metzeral**

*Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code de la défense, notamment ses articles R. 2352-81 et -82,
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.121-1,
- VU** la loi n° 70-575 du 3 juillet 1970 modifiée portant réforme du régime des poudres et substances explosives,
- VU** le décret n° 92-1164 du 22 octobre 1992 modifié complétant le règlement général des industries extractives institué par le décret n° 80-331 du 7 mai 1980,
- VU** l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatif au contrôle de l'emploi des produits explosifs en vue qu'ils ne soient détournés de leur utilisation normale,
- VU** l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatifs à l'acquisition de produits explosifs,
- VU** l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatifs au contrôle de la circulation des produits explosifs,
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018, portant mesures conservatoires visant la mise en sécurité d'une carrière de granit située à Metzeral, au lieu-dit « Strietgaerten », sous un délai de six mois par la Société Nouvelles Carrières d'Alsace, dont le siège social est sis rue de la Carrière à 68380 Metzeral,
- VU** la demande du 3 mai 2018, enregistrée le 16 mai 2018, par laquelle M. Carmelo Introïa, Gérant de la société Nouvelles Carrières d'Alsace sollicite l'autorisation d'utiliser des produits explosifs dès leur réception pour l'abatage des matériaux,
- VU** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, du 1^{er} juin 2018,

CONSIDERANT que le dossier de demande du 3 mai 2018, enregistré le 16 mai 2018 comporte l'ensemble des informations et données techniques permettant d'émettre un avis,

CONSIDERANT que la demande a été visée par Madame le maire de Metzeral,

CONSIDERANT que l'emploi d'explosifs est nécessaire à l'extraction des matériaux granitiques pour respecter les termes de l'arrêté du 26 avril 2018 susvisé,

CONSIDERANT les mesures prises et prévues par le demandeur pour éviter que les produits explosifs ne soient détournés de leur utilisation normale,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La société Nouvelle Carrières d'Alsace, dont le siège social est sis rue de la Carrière à 68380 Metzeral, représentée par M. Carmelo Introïa, Gérant, est autorisée à utiliser des produits explosifs dès leur réception sur le territoire de la commune de Metzeral au lieu-dit « Strietgaerten », pour l'exécution de travaux de minage dans la carrière dont il doit mettre le front de taille en sécurité.

Article 2

La personne physique responsable de l'utilisation des produits au titre de la présente autorisation est monsieur François Introïa, titulaire du certificat de préposé au tir et dûment habilité à la mise en œuvre, l'emploi, la garde et au transport de produits explosifs.

Tout remplacement de la personne physique responsable doit être déclaré sans délai au préfet et une nouvelle demande d'autorisation doit être établie. La présente autorisation reste valable jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la nouvelle demande.

Article 3

Les quantités maximales de produits explosifs que le bénéficiaire est autorisé à recevoir en une seule expédition sont fixées à :

- Explosifs : 250 kg de la classe 1.1 D (explosifs et cordeau détonant)
- Détonateurs : 15 unités
- Cordeau détonant : 500 mètres

La fréquence de livraisons autorisée est de 3 expéditions au maximum par semaine.

L'emploi des produits explosifs s'effectue suivant les conditions particulières énoncées dans l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018, portant mesures conservatoires pour la mise en sécurité des fronts de la carrière de Metzeral, et particulièrement son article 6 « prévention des nuisances sonores et des vibrations »

Article 4

Les produits explosifs sont pris en charge par le bénéficiaire sur le lieu d'emploi, à savoir la carrière située au lieu-dit « Strietgaerten », sur le territoire de la commune de Metzeral.

Article 5

Les produits explosifs doivent être utilisés durant la période journalière d'activité au cours de laquelle la livraison est faite. Depuis leur prise en charge jusqu'à leur emploi effectif, y compris pendant leur stockage éventuel à proximité du lieu d'utilisation, le bénéficiaire de la présente autorisation est responsable des mesures à prendre pour garantir la sécurité, la bonne conservation des produits et leur protection contre le vol. Il veille à ce qu'un gardiennage soit assuré en permanence.

Article 6

Dans le cas où tous les produits explosifs n'auraient pas été consommés au cours de la période journalière d'activité, les produits non utilisés devraient, au terme de ce délai, être acheminés par véhicule routier aux mêmes conditions administratives qu'à l'aller, vers le dépôt de la société TITANOBEL situé à 21270 Pontailier-sur-Saône, qui accepte de les prendre en consignation.

Si par suite de circonstances exceptionnelles, cet acheminement s'avère impossible, le bénéficiaire doit en aviser immédiatement les services de gendarmerie et prendre toutes les mesures utiles pour assurer la protection des produits explosifs contre tout détournement. L'emploi, la destruction ou la mise en dépôt des produits ainsi conservés doit intervenir dans un délai inférieur à trois jours.

Article 7

Les produits explosifs sont utilisés conformément aux conditions stipulées dans la demande d'autorisation et de ses annexes.

L'emploi des produits est en outre subordonné au respect des dispositions fixées par le décret n° 92-1164 du 22 octobre 1992 susvisé et de ses annexes.

Article 8

La personne physique, responsable sur les lieux d'emploi de la garde directe et permanente et de la mise en œuvre des produits explosifs et de leur tir est titulaire d'une habilitation à l'emploi de ces produits explosifs.

La responsabilité de cette personne s'exerce depuis la prise en charge des produits explosifs, au terme de leur transport lorsque lui est remis le titre d'accompagnement. Cette responsabilité cesse lorsque les explosifs ont été détruits par le tir ou remis au transporteur devant les rapporter dans le cas évoqué au premier alinéa de l'article 6 ci-dessus.

Article 9

Le bénéficiaire tient un registre de réception et de consommation des produits explosifs. Y sont précisés le, ou les, fournisseurs, l'origine des envois, leur modalité, l'usage auquel les explosifs sont destinés, tout renseignement utile en matière d'identification, les quantités maximales à utiliser dans une même journée, les modalités de conservation et de protection permanente entre le moment de la réception et celui de l'utilisation, les mesures prévues pour assurer dans les délais convenables le transport et la conservation dans un dépôt des explosifs non utilisés ou leur restitution au fournisseur avec l'accord de celui-ci.

Ce registre est présenté à toute requête de l'autorité administrative. Il doit être conservé pendant cinq ans.

Article 10

La perte, le vol et plus généralement la disparition, quelle qu'en soit la cause effective ou supposée, de produits explosifs, sont déclarées dans les vingt-quatre heures à la gendarmerie.

Article 11

La présente autorisation est valable jusqu'au 1^{er} novembre 2018.

Elle peut être retirée à tout moment, sans mise en demeure, ni préavis, en application de l'article R. 2352-8 du code de la défense.

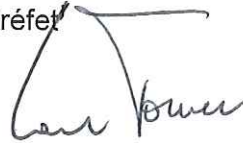
Article 12

Le Secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, la Maire de Metzeral et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

- Madame le Maire de la commune de Metzeral,
- Monsieur le Gérant de la société Nouvelles Carrières d'Alsace - rue de la Carrière - 68380 Metzeral.

Fait à Colmar, le 19 JUIN 2018

Le Préfet



Laurent TOUVET

CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE
VD

ARRETE SIDPC-2018- 173-04 du 22 juin 2018

**portant déclassement temporaire en zone publique d'une partie de la zone réservée de
l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim**

Manifestation «Rencontre entre membres et familles» - le 23 juin 2018

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code des transports, et notamment son article L.6332-2,
- VU le code de l'aviation civile, et notamment son article R. 213-3,
- VU le code de la route,
- VU le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-208-9 du 27 juillet 2011 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim,
- VU la demande de l'aéroclub « Air Alsace » de déclassement temporaire de la zone réservée lors de la rencontre entre membres et famille du samedi 23 juin 2018 de 17 heures à 22 heures,
- VU l'avis favorable de la direction de la sécurité de l'aviation civile,
- VU l'avis favorable du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim,
- SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet

ARRETE

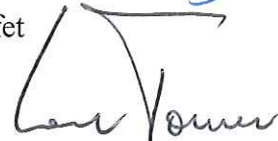
Article 1^{er} : Le 23 juin 2018, par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-208-9 du 27 juillet 2011 précité, la zone réservée de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim est modifiée conformément au plan annexé au présent arrêté pour l'organisation d'une manifestation aérienne par l'aéroclub AIR ALSACE.

Article 2 : Les limites de la zone déclassée sont conformes aux plans annexés au présent arrêté. Cette zone est délimitée par des barrières et sous la surveillance d'une personne désignée par l'organisateur pour assurer la sécurité.

Article 3 : Le sous-préfet directeur de cabinet, le sous-préfet de Mulhouse, le maire de Habsheim, le président du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim, le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord-est, le directeur de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim, le directeur régional des douanes, le directeur départemental de la police aux frontières, le commandant de la compagnie de gendarmerie des transports aériens de Strasbourg, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée au président de l'aéroclub de Mulhouse Habsheim.

Fait à Colmar, le 22 juin 2018

Le préfet



Laurent TOUVET

Taxiway E

Taxiway A

PARKING

AVION - POUR

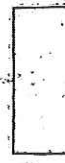
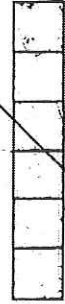
9 VOLS DECOUVERTE

11

12

13

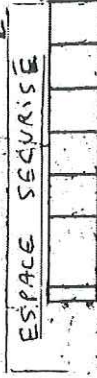
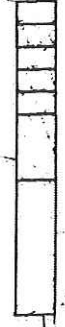
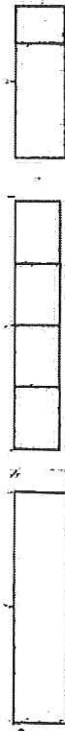
19



8

18

17



14

BARRIERES

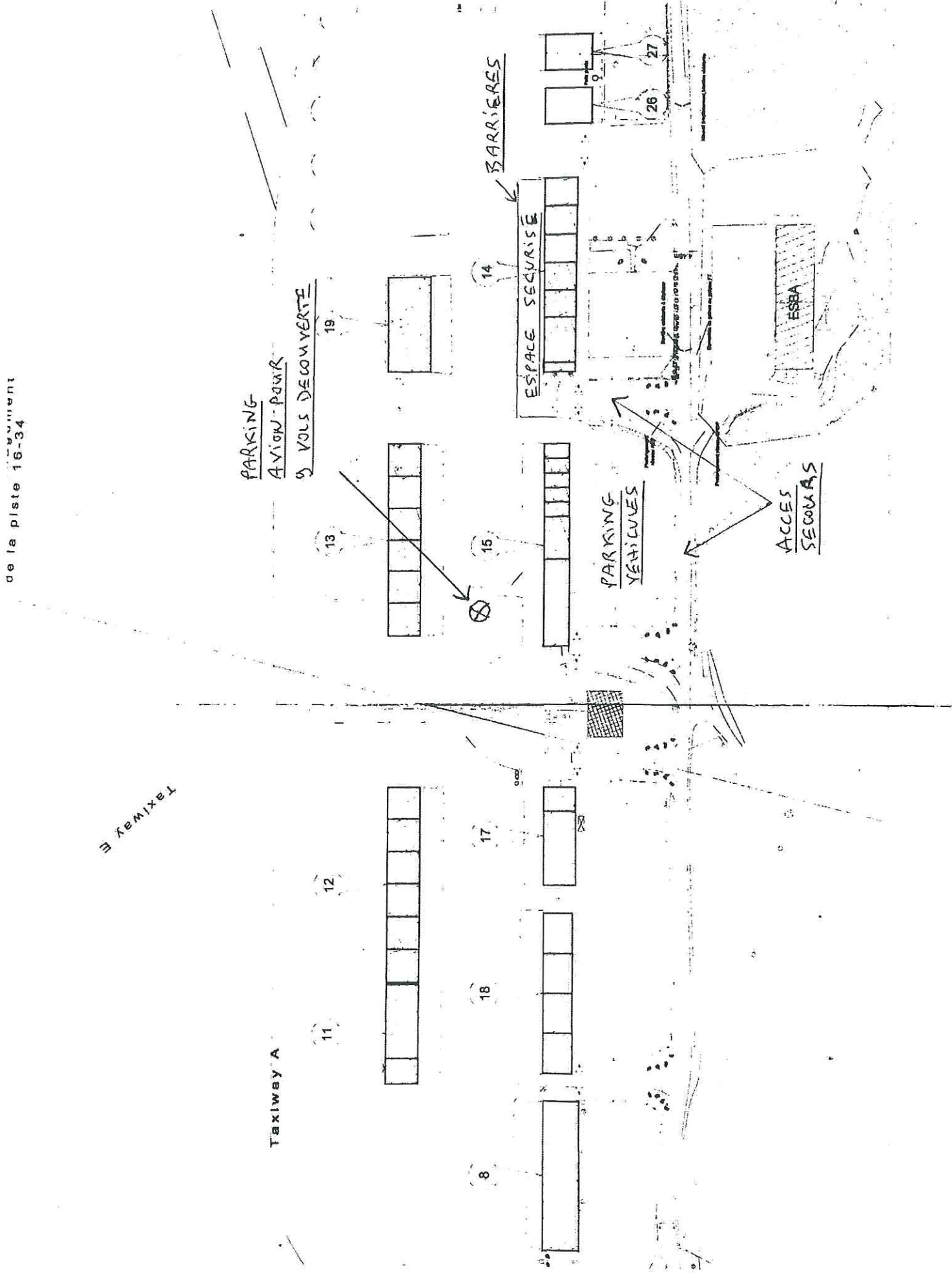
PARKING
VEHICULES

ACCES
SECOURS

ESBA

27

26





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
Cabinet du préfet
Service interministériel de défense
et de Protection Civile
jpr

ARRÊTÉ n°SIDPC/2018/178/01

du 25/06/2018 portant
modification de l'autorisation
délivrée à la société des carrières de Durlinsdorf pour l'utilisation de produits explosifs dès
leur réception dans la carrière de matériau calcaire qu'elle exploite sur le territoire de la
commune de Durlinsdorf

Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU le code de la défense, notamment ses articles R. 2352-81 et -82 ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.121-1 ;
- VU la loi n° 70-575 du 3 juillet 1970 modifiée portant réforme du régime des poudres et substances explosives ;
- VU le décret n° 92-1164 du 22 octobre 1992 modifié complétant le règlement général des industries extractives institué par le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 ;
- VU l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatif au contrôle de l'emploi des produits explosifs en vue qu'ils ne soient détournés de leur utilisation normale ;
- VU l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatifs à l'acquisition de produits explosifs ;
- VU l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatifs au contrôle de la circulation des produits explosifs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013-073-0005 du 14 mars 2013, autorisant la Société des Carrières de Durlinsdorf à exploiter une carrière de roche calcaire, à Durlinsdorf, au lieu-dit « Rohberg », jusqu'au 14 mars 2033 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017, autorisant la Société des carrières de Durlinsdorf à utiliser des explosifs dès réception dans l'enceinte de sa carrière de Durlinsdorf, pendant une durée de cinq ans ;
- VU la demande du 25 mai 2018, par laquelle le Président de la société des Carrières de Durlinsdorf sollicite la modification de l'autorisation d'utilisation d'explosifs susvisée ;

VU le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, du 19 juin 2018 ;

VU l'avis du Maire de Durlinsdorf du 22 mai 2018 ;

CONSIDERANT que le dossier de demande du 25 mai 2018 comporte l'ensemble des informations et données techniques permettant d'émettre un avis ;

CONSIDERANT que l'emploi d'explosifs est nécessaire à l'extraction du matériau calcaire massif dans la carrière ;

CONSIDERANT les mesures prises et prévues par le demandeur pour éviter que les produits explosifs ne soient détournés de leur utilisation normale ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 susvisé, autorisant la Société des carrières de Durlinsdorf, dont le siège social est sis 26 rue du Kleeberg – 68480 Durlinsdorf à utiliser des explosifs dès réception dans l'enceinte de sa carrière de Durlinsdorf, pendant une durée de cinq ans est remplacé par l'article 1^{er} ainsi rédigé :

« La société des Carrières de Durlinsdorf, dont le siège social est sis 26 rue du Kleeberg – 68480 Durlinsdorf, représentée par M. Marc Ruestch, son président, est autorisée à utiliser des produits explosifs dès leur réception sur le territoire de la commune de Durlinsdorf au lieu-dit « Rohberg », pour l'exécution de travaux de minage dans la carrière qu'elle est autorisée à exploiter à cet endroit. »

Article 2

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 susvisé est remplacé par l'article 2 suivant : « La personne physique responsable de l'utilisation des produits explosifs au titre de la présente autorisation est monsieur Hervé Marguier, de la société Franche-Comté Explo – ZA La Louière – 25620 L'Hôpital du Grosbois, titulaire du certificat de préposé au tir et dûment habilité à la mise en œuvre, l'emploi, la garde et au transport de produits explosifs.

Tout remplacement de la personne physique responsable doit être déclaré sans délai au préfet et une nouvelle demande d'autorisation doit être établie. La présente autorisation reste valable jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la nouvelle demande. »

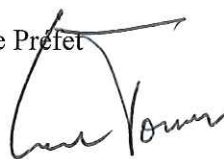
Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement grand est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

- Monsieur le maire de la commune de Durlinsdorf,
- Monsieur le président de la société des carrières de Durlinsdorf – 26 rue du Kleeberg – 68480 Durlinsdorf.

Fait à Colmar, le 25/06/2018

Le Préfet


Laurent TOUVET



PREFET DU HAUT-RHIN

Cabinet du Préfet - MB

**ARRETE n° 2018-173-001 CAB BRE en date du 22 juin 2018
prononçant une mise en demeure d'évacuer un site occupé illégalement**

**LE PRÉFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de justice administrative, notamment ses articles R.779-1 à R.779-8 ;

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment ses articles 9 et 9-1 dans leur rédaction issue des articles 149 et 150 de la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la circulaire d'application n° NOR INT/D/07/00080/C du 10 juillet 2007 ;

VU le décret du 23 août 2016, paru au Journal Officiel du 24 août 2016, portant nomination de Monsieur Laurent Touvet, préfet du Haut-Rhin ;

VU le courrier du 15 juin 2018 de M. le maire de Wittenheim demandant l'expulsion des occupants sans droit ni titre installés sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim; que cette occupation est de nature à porter atteinte à la salubrité, la tranquillité et la sécurité publiques ;

VU le procès-verbal de renseignement administratif établi le 15 juin 2018 par le commissariat de Wittenheim constatant que le stationnement illégal de 6 véhicules et 19 caravanes de gens du voyage sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim, entraîne des troubles à la sécurité et à la salubrité publiques ;

CONSIDERANT qu'aux termes du II de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 susvisée :

« En cas de stationnement effectué en violation de l'arrêté prévu au I, le maire, le propriétaire ou le titulaire du droit d'usage du terrain occupé peut demander au préfet de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux.

La mise en demeure ne peut intervenir que si le stationnement est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques.

La mise en demeure est assortie d'un délai d'exécution qui ne peut être inférieur à vingt-quatre heures. Elle est notifiée aux occupants et publiée sous forme d'affichage en mairie et sur les lieux. Le cas échéant, elle est notifiée au propriétaire ou titulaire du droit d'usage du terrain.

Cette mise en demeure reste applicable lorsque la résidence mobile se retrouve à nouveau, dans un délai de sept jours à compter de sa notification aux occupants, en situation de stationnement illicite sur le territoire de la commune ou de tout ou partie du territoire de l'intercommunalité concernée en violation du même arrêté du maire ou, s'il est compétent, du président de l'établissement public de coopération intercommunale prévu au I et de nature à porter la même atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques.

Lorsque la mise en demeure de quitter les lieux n'a pas été suivie d'effets dans le délai fixé et n'a pas fait l'objet d'un recours dans les conditions fixées au II bis, le préfet peut procéder à l'évacuation forcée des résidences mobiles, sauf opposition du propriétaire ou du titulaire du droit d'usage du terrain dans le délai fixé pour l'exécution de la mise en demeure.

Lorsque le propriétaire ou le titulaire du droit d'usage du terrain fait obstacle à l'exécution de la mise en demeure, le préfet peut lui demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser l'atteinte à la salubrité, à la sécurité ou la tranquillité publiques dans un délai qu'il fixe.

Le fait de ne pas se conformer à l'arrêté pris en application de l'alinéa précédent est puni de 3 750 € d'amende. » ;

CONSIDERANT la compétence de Mulhouse Alsace Agglomération pour l'accueil des gens du voyage dont la commune de Wittenheim est membre ;

CONSIDERANT que par l'aménagement et l'entretien de cinq aires intercommunales d'accueil sises 200 rue de la Mertzau à Mulhouse, 21 rue de la Griotte à Kingersheim, 149 rue de Soultz à Wittenheim, rue des Armateurs à Rixheim et rue de Modenheim à Riedisheim, la commune de Wittenheim, membre de l'établissement public de coopération intercommunale « Mulhouse Alsace Agglomération » (M2A), participe à l'accueil des gens du voyage au sens de la loi susvisée et satisfait au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et peut dès lors se prévaloir des dispositions de l'article 9 de ladite loi ;

CONSIDERANT que l'installation illicite située sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim n'a fait l'objet d'aucun accord préalable et que les conditions dans lesquelles elle s'est effectuée n'est pas admise par la commune ;

CONSIDERANT que cette installation illicite sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim s'accompagne de branchements sauvages sur le réseau d'eau, ce qui occasionne des risques dans la lutte contre les incendies, puisque l'utilisation anarchique du réseau d'alimentation en eau destiné normalement au seul usage des services d'incendie et de secours génère un risque potentiel en cas de sinistre ; ces conditions d'occupation sont de nature à porter atteinte à la sécurité publique, ce qui constitue un trouble à l'ordre public

CONSIDERANT que l'installation illicite sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim s'effectue en l'absence d'équipements sanitaires, d'électricité et que les conditions d'hygiène ne sont pas réunies pour permettre un tel stationnement ; ces conditions d'occupation du site portent atteinte à la salubrité et la sécurité publiques, ce qui constitue un trouble à l'ordre public ;

CONSIDERANT que ce stationnement illicite sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim engendre des troubles à l'ordre public en raison de l'utilisation nocturne de générateurs électriques ;

CONSIDERANT ainsi que le stationnement des caravanes est de nature à porter atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques ;

CONSIDERANT l'échec des tentatives amiables entreprises pour obtenir le départ des occupants illicites ;

ARRETE

Article 1er - Les occupants sans droit ni titre, installés sur un terrain de sport rue du Vercors à Wittenheim, sont mis en demeure de quitter les lieux dans un délai de 48 heures à compter de la notification de la présente décision. A l'expiration de ce délai, il sera procédé à l'évacuation forcée des véhicules et résidences mobiles présents sur les lieux.

Article 2 - La présente décision sera affichée en mairie de Wittenheim, sur le terrain concerné, et notifiée aux intéressés.

Article 3 - Copie du présent arrêté sera transmise au sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Haut-Rhin, au sous-préfet de Mulhouse, au président de Mulhouse Alsace Agglomération, au maire de Wittenheim et au directeur départemental de la sécurité publique du Haut-Rhin qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. Un exemplaire sera également adressé au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Mulhouse.

Fait à Colmar, le 22 JUIN 2018

Le préfet,



Laurent TOUVET

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 24 heures à compter de sa notification et de sa publicité, conformément à l'article R. 779-2 du code de justice administrative.

EVENEMENT DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro :2018/008075

Evénement du 15/06/2018 à 10:30

Immatriculation :	DF-806-AL	Marque :	tabbert	Genre :	caravane	type :	caravane
Propriétaire :	CARLOS ADRIANO						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	BJ-299-JL	Marque :	Renault	Genre :	laguna	type :	vp
Propriétaire :	AUTO93						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	EV-837-RF	Marque :	mercedes	Genre :	classe c	type :	vp
Propriétaire :	TAN GONZALEZ						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	EJ-682-FW	Marque :	Tabbert	Genre :	caravane	type :	caravane
Propriétaire :	GONZALEZ FERNANDEZ						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	5139RK03	Marque :	la manceil	Genre :	caravane	type :	
Propriétaire :	MICHEAU PIERRE						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	DX-713-EF	Marque :	opel	Genre :	vivaro	type :	vp
Propriétaire :	DEMESTRE DJENA						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	BR-885-DZ	Marque :	tabbert	Genre :	caravane	type :	
Propriétaire :	LOVIS LOVIS ROSA						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	EJ-474-XQ	Marque :	tabbert	Genre :	caravane	type :	
Propriétaire :	LAKATOSZ WELEMBA						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non

EVENEMENT DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro :2018/008075

Evénement du 15/06/2018 à 10:30

Immatriculation :	EK-022-XP	Marque :	tabbert	Genre :	caravane	type :
Propriétaire :	DEMESTRE VIOLETTE					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	CV-566-QC	Marque :	renault	Genre :	megane	type : vp
Propriétaire :	CARLOS GEORGES					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	DH-644-TM	Marque :	tabbert	Genre :	caravane	type :
Propriétaire :	CARLOS GEORGES					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	9713XC27	Marque :	tabbert	Genre :	caravane	type : vp
Propriétaire :	DEMETER DAVID					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	BD-270-ZM	Marque :	citroen	Genre :	c5	type : vp
Propriétaire :	DEMETRIO LUCIANO					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	7249ZE68	Marque :	mercedes	Genre :	c220	type : vp
Propriétaire :	CARLOS GEORGES					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	BV-591-MD	Marque :	tabbert	Genre :	w29	type : caravane
Propriétaire :	DEMETRIO CARMEN					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non
Immatriculation :	EH-998-HN	Marque :	tabbert	Genre :	w28	type : caravane
Propriétaire :	CARLOS FREDERIC					
Conducteur :						
Assurance :				Police :		
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé : Non

EVENEMENT DE MAIN COURANTE

Registre de main courante numéro 2018/008075

Evénement du 15/06/2018 à 10:30

Immatriculation :	EP-028-CF	Marque :	fendt	Genre :	saphir	type :	caravane
Propriétaire :	CARLOS FRANCOISE						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	EK-162-SM	Marque :	opel	Genre :	vivaro	type :	vp
Propriétaire :	CARLOS FREDERIC						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	DN-979-JG	Marque :	Volkswagen	Genre :	passat	type :	vp
Propriétaire :	CARLOS SYLVIE						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non
Immatriculation :	EL-436-QK	Marque :	burstner	Genre :	caravane	type :	averso
Propriétaire :	GOMANN SONJA						
Conducteur :							
Assurance :				Police :			
Fourrière :	Non	Immobilisation :	Non	Volé :	Non	Gardé :	Non



PRÉFET DU HAUT-RHIN

DR-BER
MW

ARRÊTÉ n°2018-176 du 25 juin 2018
portant modification de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal et unique de l'entreprise dénommée « Pompes Funèbres du Ried » (sàrl à associé unique)



LE PREFET DU HAUT-RHIN
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2223-23 à L.2223-25, D.2223-34 à D.2223-39, R.2223-40 à R.2223-55, D.2223-55-2 à D.2223-55-17, D.2223-110 à D.2223-115 et R.2223-62 ;
- Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le chapitre III du titre II du livre II du Code des Communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
- Vu le décret n°95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;
- Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu le décret n°2013-1194 du 19 décembre 2013 relatif à la formation dans le secteur funéraire ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2018-38 du 7 février 2018, portant renouvellement, pour une durée de 6 ans (jusqu'au 2 février 2024), de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal et unique de l'entreprise de pompes funèbres dénommée «*Pompes Funèbres du Ried*» (sàrl à associé unique) sous le numéro 18-68-159 et alors situé au 30, rue Principale à Muntzenheim ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2018-100 du 10 avril 2018 autorisant la société dénommée «*SCI PFR*» (RCS Colmar TI n°821 192 622), représentée par son gérant M. Patrice HAUMESSER et dont le siège social est au 1, rue des Vergers à Durrenentzen (68320) à créer une chambre funéraire à bâtir et à aménager sur le terrain situé au 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim (Z.A. lot n°2) ;
- Vu la demande en date du 22 juin 2018, présentée par la société dénommée «*Pompes Funèbres du Ried*» (sàrl à associé unique - RCS Colmar TI n°450 717 137), dont le siège social et l'établissement principal sont désormais situés au 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim (68320), et représentée par sa gérante Mme Annick LACHER, en vue d'obtenir **l'habilitation relative à la gestion et à l'utilisation d'une chambre funéraire** située également au 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim ;
- Vu le rapport et le certificat de conformité de la chambre funéraire située au 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim et établis par le bureau «*APAVE*» en date du 8 juin 2018, suite aux contrôles effectués les 27 avril et 8 juin 2018 ;

Considérant que la société intitulée «*Pompes Funèbres du Ried*» a transféré ses activités funéraires (magasin) des locaux situés au 30, rue Principale à Muntzenheim, vers les locaux nouvellement

construits au 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim, subséquentement à la création d'une chambre funéraire ;

Considérant que le pétitionnaire remplit à ce jour les conditions d'habilitation édictées par les dispositions du CGCT précitées ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2018-38 du 7 février 2018, portant renouvellement, pour une durée de 6 ans (jusqu'au 2 février 2024), de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal et unique de l'entreprise de pompes funèbres dénommée «*Pompes Funèbres du Ried*» est modifié comme suit :

« L'établissement principal et unique de l'entreprise de pompes funèbres dénommée «Pompes Funèbres du Ried» (sàrl à associé unique), représentée par sa gérante Mme Annick LACHER, situé à l'adresse du siège social de la société, à savoir au 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim (68320) est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- ⇒ *Transport de corps avant mise en bière. N°1*
- ⇒ *Transport de corps après mise en bière. N°2*
- ⇒ *Organisation des obsèques. N°3*
- ⇒ *Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires. N°5*
- ⇒ ***Gestion et utilisation d'une chambre funéraire. N°7 (chambre funéraire 2, rue Joseph de PAUW à Muntzenheim)***
- ⇒ *Fourniture des corbillards. N°8*
- ⇒ *Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. N°10 »*

Article 2 : Le reste des éléments de l'arrêté préfectoral n°2018-38 du 7 février 2018 demeure inchangé.

Article 3 : **La listes des opérateurs funéraires du département du Haut-Rhin et le règlement intérieur devront être affichés dans les locaux de la chambre funéraire afin d'être tenus à disposition des familles.**

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
Directeur de la réglementation

signé

Antoine DEBERDT

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies et délais de recours mentionnés ci-après :

☞ **RECOURS GRACIEUX :**

Ce recours est introduit auprès de M. le préfet du Haut-Rhin, Direction de la Réglementation – Bureau des Elections et de la Réglementation, 7 rue Bruat, BP 10489, 68020 Colmar Cedex.

☞ **RECOURS HIERARCHIQUE** Ce recours est introduit auprès de M. le ministre de l'intérieur – Direction Générale des Collectivités Locales – Bureau des Services publics locaux – Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 8.

☞ **RECOURS CONTENTIEUX :**

Vous disposez d'un délai de deux mois après notification de la présente décision (ou du rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ou en cas de non réponse à l'un ou l'autre de ces recours au terme de deux mois), pour la contester auprès de Mme la présidente du tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix - BP 1038F - 67070 Strasbourg Cedex.

Je vous précise que pour conserver les délais du recours contentieux, les éventuels recours gracieux ou hiérarchique doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. L'introduction d'un recours ne suspend pas pour autant l'application de la décision.



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PREFECTURE
DR-BER
MW

ARRÊTÉ n°2018-178 du 27 juin 2018
portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement complémentaire (88, avenue d'Altkirch à Mulhouse) relevant de la société dénommée « FUNECAP EST »



LE PREFET DU HAUT-RHIN
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2223-23 à L.2223-25, D.2223-34 à D.2223-39, R.2223-40 à R.2223-55, D.2223-55-2 à D.2223-55-17, D.2223-110 à D.2223-115 et R.2223-62 ;
- Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le chapitre III du titre II du livre II du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;
- Vu le décret n°95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;
- Vu le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu le décret n°2013-1194 du 19 décembre 2013 relatif à la formation dans le secteur funéraire ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2012-233-0005 du 20 août 2012 modifié, portant renouvellement, pour une période de 6 ans, de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire à l'enseigne « *Pompes Funèbres Mulhousiennes* » (88, avenue d'Altkirch à Mulhouse), relevant à cette date de l'entreprise dénommée « *Pompes Funèbres Libres de Colmar* » (RCS Colmar n° 388 459 968), dont le siège social était situé au 26, avenue de la Liberté à Colmar (habilitation n°12.68.176) ;
- Vu la demande présentée le 29 décembre 2016 et complétée en dernier lieu le 21 mars 2018 par la société dénommée « *FUNECAP EST* » (RCS Dijon n°388 796 526), dont le siège social est désormais situé au 3, rue Clément Desormes le Prisme à Dijon (21000), et représentée par son gérant M. Luc BEHRA, en vue d'obtenir la mise à jour de l'habilitation précitée suite à la transmission universelle du patrimoine (TUP) de la société « *Pompes Funèbres Libres de Colmar* » à la sarl « *FUNECAP EST* » et sa dissolution subséquente, sans liquidation ;
- Vu la demande présentée le 4 juin 2018 et complétée en dernier lieu le 26 juin 2018 par la société « *FUNECAP EST* » précitée, en vue d'obtenir le renouvellement de l'habilitation de son établissement complémentaire situé au 88, avenue d'Altkirch à 68100 Mulhouse ;
- Vu l'extrait *kbis* d'immatriculation au RCS de Mulhouse en date du 16 mai 2018, portant mention du commencement d'activité, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un établissement complémentaire situé au 88, avenue d'Altkirch à Mulhouse, relevant de la société « *FUNECAP EST* » suite à l'opération de TUP précitée, et ayant comme enseigne « *Pompes funèbres mulhousiennes Roc-Eclerc* » ;

Considérant que le pétitionnaire remplit à ce jour les conditions d'habilitation édictées par les dispositions du CGCT précitées, qu'il poursuit l'exploitation de toutes les activités funéraires exercées précédemment par la société dénommée « *Pompes Funèbres Libres de Colmar* » avant l'opération de TUP ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement complémentaire sis au 88, avenue d'Altkirch à 68100 Mulhouse, à l'enseigne « *Pompes funèbres mulhousiennes Roc-Eclerc* », et relevant de la société dénommée « *FUNECAP EST* », représentée par son gérant M. Luc BEHRA et dont le siège social est situé au 3, rue Clément Desormes le Prisme à Dijon (21000), est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires ci-après :

- ⇒ *Transport de corps avant mise en bière. N°1*
- ⇒ *Transport de corps après mise en bière. N°2*
- ⇒ *Organisation des obsèques. N°3*
- ⇒ *Soins de conservations. N°4*
- ⇒ *Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires. N°5*
- ⇒ *Fourniture des corbillards. N°8*
- ⇒ *Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations. N°10*

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **18-68-176**.

Article 3 : La présente habilitation, d'une durée de 6 ans, est valable jusqu'au **12 juillet 2024**.

Article 4 : Le responsable de l'établissement doit informer, par voie d'affichage, ses salariés de la nécessité de justifier de leur(s) aptitude(s) professionnelle(s).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de la réglementation
signé

Antoine DEBERDT

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies et délais de recours mentionnés ci-après

☞ **RECOURS GRACIEUX** :

Ce recours est introduit auprès de M. le préfet du Haut-Rhin, Direction de la Réglementation – Bureau des Elections et de la Réglementation, 7 rue Bruat, BP 10489, 68020 Colmar Cedex.

☞ **RECOURS HIERARCHIQUE** Ce recours est introduit auprès de M. le ministre de l'intérieur – Direction Générale des Collectivités Locales – Bureau des Services publics locaux – Place Beauvau, 75800 Paris cedex 8.

☞ **RECOURS CONTENTIEUX** :

Vous disposez d'un délai de deux mois après notification de la présente décision (ou du rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ou en cas de non réponse à l'un ou l'autre de ces recours au terme de deux mois), pour la contester auprès de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 1038F - 67070 Strasbourg cedex.

Je vous précise que pour conserver les délais du recours contentieux, les éventuels recours gracieux ou hiérarchiques doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. L'introduction d'un recours ne suspend pas pour autant l'application de la décision.



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des relations avec les collectivités locales

A R R Ê T É

Du 26 juin 2018 portant retrait de la communauté d'agglomération Colmar Agglomération du SIVOM du Canton de Wintzenheim

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-19 et L. 5212-16 ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 2011 – 320 – 2 du 16 novembre 2011 portant approbation des statuts actualisés du SIVOM du Canton de Wintzenheim ;
 - VU** l'article 3 des statuts du SIVOM du Canton de Wintzenheim ;
 - VU** la délibération du 30 novembre 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Colmar Agglomération a sollicité le retrait de la communauté du SIVOM du Canton de Wintzenheim ;
 - VU** la délibération du 16 janvier 2018 par laquelle le comité syndical du SIVOM du Canton de Wintzenheim a approuvé la reprise de la compétence optionnelle « Tourisme » par la communauté d'agglomération Colmar Agglomération et le retrait de la communauté d'agglomération du SIVOM ;
 - VU** les délibérations par lesquelles les conseils municipaux d'Eguisheim (13 février 2018), Herrlisheim prés-Colmar (20 février 2018), Obermorschwihr (13 février 2018), Turckheim (20 février 2018), Voegtlinshoffen (28 mai 2018), Walbach (3 avril 2018), Wettolsheim (16 février 2018), et Zimmerbach (15 février 2018) ont approuvé le retrait de la communauté d'agglomération Colmar Agglomération du SIVOM du Canton de Wintzenheim ;
 - VU** l'avis réputé favorable du conseil communautaire de la communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » et des conseils municipaux de Husseren-les-Châteaux et de Wintzenheim, qui n'ont pas délibéré dans le délai de trois mois imparti en application de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} - La communauté d'agglomération Colmar Agglomération est autorisée à se retirer du SIVOM du Canton de Wintzenheim.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le président du SIVOM du Canton de Wintzenheim, le président de la communauté d'agglomération Colmar Agglomération, le président de la communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » et les maires des communes membres du SIVOM du Canton de Wintzenheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Colmar, le 26 juin 2018
Le Préfet

Signé

Laurent TOUVET

<p>Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication pour les tiers intéressés, auprès du tribunal administratif de Strasbourg. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès du préfet du Haut-Rhin. Le silence gardé par l'autorité préfectorale pendant deux mois équivaut à un rejet et ouvre un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.</p>
--



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances des collectivités locales
Mme Christine GONTIER

A R R Ê T É du 26 juin 2018

Portant fermeture des deux sous régies de recettes instituées auprès de la régie de recettes de la préfecture du Haut-Rhin

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, et notamment du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU la circulaire ministérielle n° 75-137 du 13 mars 1975 relative à la perception de certains droits de chancellerie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 970412 du 6 mars 1997 portant institution de sous régies de recettes auprès de la régie des recettes de la préfecture du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant fermeture de la régie de recettes auprès de la préfecture du Haut-Rhin ;

VU l'avis conforme, ci-après apposé, de Monsieur le directeur régional des finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Les deux sous régies de recettes chargées de l'encaissement des droits de chancellerie, la première à l'aéroport de Bâle Mulhouse et la seconde au service du contrôle de l'immigration de Saint-Louis associé à Bâle Gare, instituées auprès de la régie de recettes de la préfecture du Haut-Rhin, sont fermées à compter du 31 janvier 2018.

Article 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 970412 du 6 mars 1997 portant institution de sous régies de recettes auprès de la régie des recettes de la préfecture du Haut-Rhin ;

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin et le directeur régional des finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Strasbourg le 28 mai 2018

Fait à Colmar le 26 juin 2018

Visa de Monsieur le directeur régional des finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Christophe MARX



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

**Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances des collectivités locales**

Mme Christine GONTIER

A R R Ê T É du 26 juin 2018

Portant abrogation de la nomination des sous régisseurs de recettes titulaires et suppléants
auprès de la préfecture du Haut-Rhin

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, et notamment du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU la circulaire ministérielle n° 75-137 du 13 mars 1975 relative à la perception de certains droits de chancellerie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 970423 du 10 mars 1997 portant nomination de sous régisseurs de recettes auprès de la préfecture du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2016 portant nomination de sous régisseurs de recettes auprès de la préfecture du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant fermeture de la régie de recettes auprès de la préfecture du Haut-Rhin ;

VU l'avis conforme, ci-après apposé, de Monsieur le directeur régional des finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les deux sous régies de recettes auprès de la préfecture du Haut-Rhin étant fermées à compter du 31 janvier 2018, il est mis fin à la même date aux fonctions de Monsieur Eric WAGNER, sous régisseur de recettes titulaire et de Monsieur Patrick LAVALLARD, sous régisseur de recettes suppléant.

Article 2 : Cet arrêté abroge les arrêtés n° 970423 du 10 mars 1997 et du 4 mars 2016 portant nomination de sous régisseurs de recettes auprès de la préfecture du Haut-Rhin ;

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin et le directeur régional des finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Strasbourg le 28 mai 2018

Fait à Colmar le 26 juin 2018

Visa de Monsieur le directeur régional des finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Christophe MARX



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des finances des collectivités locales

Mme Christine GONTIER

A R R Ê T É du 26 juin 2018

Portant fermeture de la régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim et cessation de fonction du régisseur de recettes et du régisseur suppléant

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, et notamment du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-29-11 du 29 janvier 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim ;

VU l'arrêté du 15 septembre 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'un régisseur suppléant auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim ;

VU la demande du maire de la commune de Volgelsheim sollicitant par courrier du 21 décembre 2017 la fermeture de la régie auprès de la police municipale;

VU l'avis conforme, ci-après apposé, de Monsieur le directeur départemental des finances publiques du département du Haut-Rhin ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim est fermée à compter du 1^{er} juin 2018. Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire et du régisseur suppléant à la même date.

Article 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2003-29-11 du 29 janvier 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim et l'arrêté du 15 septembre 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'un régisseur suppléant auprès de la police municipale de la commune de Volgelsheim ;

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin et le directeur départemental des finances publiques du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Colmar, le 31 mai 2018

Fait à Colmar le 26 juin 2018

Avis de monsieur le directeur départemental
des finances publiques du Haut-Rhin

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

signé

signé

Thierry BOEGLIN

Christophe MARX

**ARRETE ARS/DT Haut-Rhin n°2018 / 2235
Du 17 juin 2018**

**Fixant le tableau de garde départementale des ambulanciers
pour le mois de juillet 2018**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6312-1 à L.6312-5, L.6314-1 à L.6314-3, R.6312-1 à R.6312-23, R.6313-1 à R.6314-6 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale Grand Est;
- VU** l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2003/598/III du 23 décembre 2003 portant approbation du cahier des charges départemental de la garde ambulancière ;
- VU** l'arrêté préfectoral conjoint Bas-Rhin – Haut-Rhin du 12 février 2004 fixant le nombre et la composition des secteurs dévolus à la garde ambulancière pour le département ;
- VU** l'arrêté ARS n° 1652/2014 du 17 décembre 2014 portant sur la période de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire du Haut-Rhin ;
- VU** l'arrêté ARS n° 1651/2014 du 17 décembre 2014 portant modification de la division en secteurs de la garde ambulancière du département du Haut-Rhin ;
- VU** L'arrêté ARS n°2018/1811 du 29 mai 2018 portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux Délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

- VU** la convention nationale destinée à organiser les rapports entre les transporteurs sanitaires privés et les caisses d'assurance maladie parue au journal officiel du 23 mars 2003 et ses avenants;
- VU** la circulaire DHOS/O1/2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière ;
- VU** la circulaire DHOS/O1/2003/277 du 10 juin 2003 relative aux relations entre établissements de santé, publics et privés et transporteurs sanitaires privés et son protocole d'accord national entre les fédérations de l'hospitalisation publique et privée et les fédérations d'entreprises privées de transport sanitaire ;
- VU** les avis favorables des sous-comités des transports sanitaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en dates respectivement du 14 novembre 2003 et du 16 octobre 2003 relatifs au rattachement du secteur de la Vallée de Sainte-Marie-Aux-Mines à la garde départementale du Bas-Rhin;
- VU** les avis favorables du CODAMUPS-TS en date du 11 décembre 2014 relatifs aux modifications de la période de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et de la division en secteurs de la garde ambulancière du département du Haut-Rhin ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La garde départementale des ambulanciers du Haut-Rhin sera exécutée selon le tableau de garde annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Ce tableau de garde couvre la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 juillet 2018.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 Le Délégué Territorial du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux caisses chargées du versement des ressources d'assurance maladie, à l'association de transports sanitaires d'urgence du Haut-Rhin, au service d'aide médicale urgente du Haut-Rhin, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin.

P/le Directeur Général de l'ARS Grand Est
Et par délégation
Le Délégué Territorial du Haut-Rhin

signé

Pierre LESPINASSE



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 1 - MUNSTER
JUILLET 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	2-juil-18			JACQUAT	A
Mardi	3-juil-18			JACQUAT	A
Mercredi	4-juil-18			JACQUAT	A
Jeudi	5-juil-18			JACQUAT	A
Vendredi	6-juil-18			JACQUAT	A
Samedi	7-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	8-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	9-juil-18			JACQUAT	A
Mardi	10-juil-18			JACQUAT	A
Mercredi	11-juil-18			JACQUAT	A
Jeudi	12-juil-18			JACQUAT	A
Vendredi	13-juil-18			JACQUAT	A
Samedi	14-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	15-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	16-juil-18			JACQUAT	A
Mardi	17-juil-18			JACQUAT	A
Mercredi	18-juil-18			JACQUAT	A
Jeudi	19-juil-18			JACQUAT	A
Vendredi	20-juil-18			JACQUAT	A
Samedi	21-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	22-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	23-juil-18			JACQUAT	A
Mardi	24-juil-18			JACQUAT	A
Mercredi	25-juil-18			JACQUAT	A
Jeudi	26-juil-18			JACQUAT	A
Vendredi	27-juil-18			JACQUAT	A
Samedi	28-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	29-juil-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	30-juil-18			JACQUAT	A
Mardi	31-juil-18			JACQUAT	A

Ambulances JACQUAT / Munster
Stationnement : MUNSTER

► 03.89.77.33.66
N° d'identification : 68250078 0



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 2 - RIBEAUVILLE
JUILLET 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	KAYSERSBERG	A	KAYSERSBERG	A
Lundi	2-juil-18			KAYSERSBERG	A
Mardi	3-juil-18			KAYSERSBERG	A
Mercredi	4-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	5-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	6-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	7-juil-18	VAL D'ORBÈY	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	8-juil-18	VAL D'ORBÈY	A	VAL D'ORBÈY	A
Lundi	9-juil-18			VAL D'ORBÈY	A
Mardi	10-juil-18			VAL D'ORBÈY	A
Mercredi	11-juil-18			VAL D'ORBÈY	A
Jeudi	12-juil-18			KAYSERSBERG	A
Vendredi	13-juil-18			KAYSERSBERG	A
Samedi	14-juil-18	COLMAR AMBULANCES	A	KAYSERSBERG	A
Dimanche	15-juil-18	COLMAR AMBULANCES	A	KAYSERSBERG	A
Lundi	16-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	17-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Mercredi	18-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	19-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	20-juil-18			VAL D'ORBÈY	A
Samedi	21-juil-18	KAYSERSBERG	A	VAL D'ORBÈY	A
Dimanche	22-juil-18	KAYSERSBERG	A	VAL D'ORBÈY	A
Lundi	23-juil-18			VAL D'ORBÈY	A
Mardi	24-juil-18			KAYSERSBERG	A
Mercredi	25-juil-18			KAYSERSBERG	A
Jeudi	26-juil-18			KAYSERSBERG	A
Vendredi	27-juil-18			KAYSERSBERG	A
Samedi	28-juil-18	VAL D'ORBÈY	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	29-juil-18	VAL D'ORBÈY	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	30-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	31-juil-18			COLMAR AMBULANCES	A

COLMAR Ambulances
Stationnement : **KAYSERSBERG**

▶ **03.89.32.76.12**
N° d'identification : 68250100 2

Ambulances VALLEE DE KAYSERSBERG
Stationnement : **KAYSERSBERG**

▶ **03.89.47.53.53**
N° d'identification : 68250098 8

Ambulances du VAL d'ORBÈY
Stationnement : **KAYSERSBERG**

▶ **03.89.71.33.25**
N° d'identification : 68250093 9

Ambulances de l'ILL-BARTHOLDI
Stationnement : **KAYSERSBERG**

▶ **03.89.32.72.92**
N° d'identification : 68250080 6



TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 3 - COLMAR RIED
JUILLET 2018

DATE	JOUR 7H à 19H			A/C	NUIT 19H à 7H			A/C	
Dimanche	1-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	2-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	3-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mercredi	4-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	5-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	6-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	7-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	8-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	9-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	10-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mercredi	11-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	12-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	13-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	14-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	15-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	16-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	17-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mercredi	18-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	19-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	20-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	21-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	22-juil-18	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	23-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	24-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mercredi	25-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	26-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	27-juil-18					COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	28-juil-18	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	29-juil-18	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES	A	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	30-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A
Mardi	31-juil-18					ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES	A

Ambulances de l'ILL-BARTHOLDI
Stationnement : COLMAR-EST

► 03.89.32.72.92
N° d'identification : 68250080 6

COLMAR AMBULANCES
Stationnement : COLMAR-EST

► 03.89.32.76.12
N° d'identification : 68250100 2

COLMAR AMBULANCES
Stationnement : COLMAR OUEST

► 03.89.32.76.12
N° d'identification : 68250100 2



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 4 - GUEBWILLER - ENSISHEIM
JUILLET 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	HUNGLER	A	GURLY	A
Lundi	2-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Mardi	3-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Mercredi	4-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Jeudi	5-juil-18			HUNGLER	A
Vendredi	6-juil-18			HUNGLER	A
Samedi	7-juil-18	VIGNOBLE	A	HUNGLER	A
Dimanche	8-juil-18	VIGNOBLE	A	VIGNOBLE	A
Lundi	9-juil-18			VIGNOBLE	A
Mardi	10-juil-18			GURLY	A
Mercredi	11-juil-18			GURLY	A
Jeudi	12-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Vendredi	13-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Samedi	14-juil-18	GURLY	A	ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Dimanche	15-juil-18	GURLY	A	HUNGLER	A
Lundi	16-juil-18			HUNGLER	A
Mardi	17-juil-18			HUNGLER	A
Mercredi	18-juil-18			VIGNOBLE	A
Jeudi	19-juil-18			VIGNOBLE	A
Vendredi	20-juil-18			GURLY	A
Samedi	21-juil-18	ENSISHEIM/ROUFFACH	A	GURLY	A
Dimanche	22-juil-18	ENSISHEIM/ROUFFACH	A	ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Lundi	23-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Mardi	24-juil-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Mercredi	25-juil-18			HUNGLER	A
Jeudi	26-juil-18			HUNGLER	A
Vendredi	27-juil-18			HUNGLER	A
Samedi	28-juil-18	HUNGLER	A	VIGNOBLE	A
Dimanche	29-juil-18	HUNGLER	A	VIGNOBLE	A
Lundi	30-juil-18			GURLY	A
Mardi	31-juil-18			GURLY	A

Ambulances HUNGLER SA/ Guebwiller
Stationnement : GUEBWILLER

Ambulances GURLY / Guebwiller
Stationnement : GUEBWILLER

Ambulances d'ENSISHEIM et de ROUFFACH
Stationnement : ENSISHEIM

Ambulances du Vignoble/Bergholtz
Stationnement Bergholtz

- ▶ **03.89.76.81.65**
N° d'identification : 68250004 6
- ▶ **03.89.76.93.05**
N° d'identification : 68250011 1
- ▶ **03.89.38.53.89**
N° d'identification : 68250094 7
- ▶ **06.18.10.93.81**
N° d'identification : 68250215 8



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 5 - MULHOUSE
JUILLET 2018**

DATE	JOUR 7H à 19H				A/C	NUIT 19H à 7H				A/C
	A/C		A/C			A/C		A/C		
Dimanche	1-juil-18	WITTENHEIM	A	HARDT	A	HARDT	A	HARDT	A	
Lundi	2-juil-18					HARDT	A	HARDT	A	
Mardi	3-juil-18					HARDT	A	HARDT	A	
Mercredi	4-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Jeudi	5-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Vendredi	6-juil-18					WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Samedi	7-juil-18	SOS BOOS	A	HARDT	A	WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Dimanche	8-juil-18	SOS BOOS	A	HARDT	A	WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Lundi	9-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Mardi	10-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Mercredi	11-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Jeudi	12-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Vendredi	13-juil-18					WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Samedi	14-juil-18	HARDT	A	HARDT	A	WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Dimanche	15-juil-18	HARDT	A	HARDT	A	HARDT	A	HARDT	A	
Lundi	16-juil-18					MULHOUSIENNES	A	HARDT	A	
Mardi	17-juil-18					MULHOUSIENNES	A	HARDT	A	
Mercredi	18-juil-18					MULHOUSIENNES	A	HARDT	A	
Jeudi	19-juil-18					HARDT	A	HARDT	A	
Vendredi	20-juil-18					HARDT	A	HARDT	A	
Samedi	21-juil-18	RESCUE	A	HARDT	A	HARDT	A	HARDT	A	
Dimanche	22-juil-18	WITTENHEIM	A	HARDT	A	HARDT	A	HARDT	A	
Lundi	23-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Mardi	24-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Mercredi	25-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Jeudi	26-juil-18					SOS BOOS	A	HARDT	A	
Vendredi	27-juil-18					WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Samedi	28-juil-18	HARDT	A	HARDT	A	WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Dimanche	29-juil-18	HARDT	A	HARDT	A	WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Lundi	30-juil-18					WITTENHEIM	A	HARDT	A	
Mardi	31-juil-18					WITTENHEIM	A	HARDT	A	

Ambulances de la HARDT
Lieu de stationnement : MULHOUSE
N° d'identification : 68250035 0 ► 03.89.32.02.16

Ambulances MULHOUSIENNES
Lieu de stationnement : MULHOUSE
N° d'identification : 68250071 5 ► 03.89.43.79.79

SOS BOOS AMBULANCES ASSISTANCE Sarl
Lieu de stationnement : PFASTATT
N° d'identification : 68250059 0 ► 03.89.44.77.96

Ambulances de WITTENHEIM
Lieu de stationnement : BATTENHEIM
N° d'identification : 68250064 0 ► 03.89.50.88.1

RESCUE 68
Lieu de stationnement : MULHOUSE
N° d'identification : 68250091 3 ► 03.89.59.58.7



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE SECTEUR 6 - THANN JUILLET 2018
--

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	2-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	3-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	4-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	5-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	6-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	7-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	8-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	9-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	10-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	11-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	12-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	13-juil-18			VIEIL ARMAND	A
Samedi	14-juil-18	BON SAUVEUR	A	VIEIL ARMAND	A
Dimanche	15-juil-18	BON SAUVEUR	A	VIEIL ARMAND	A
Lundi	16-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	17-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	18-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	19-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	20-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	21-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	22-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	23-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	24-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	25-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	26-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	27-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	28-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	29-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	30-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	31-juil-18			BON SAUVEUR	A

Ambulances **BON SAUVEUR** / Vieux-Thann
Stationnement : **VIEUX-THANN**

► **03.89.37.00.90**
N° d'identification : 68250057 4

Les Ambulances Taxis du VIEIL ARMAND / Cernay
Stationnement : **VIEUX-THANN**

► **03.89.75.42.18**
N° d'identification : 68250114 3



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 7 - PONT D'ASPACH
JUILLET 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	2-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	3-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	4-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	5-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	6-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	7-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	8-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	9-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	10-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	11-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	12-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	13-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	14-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	15-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	16-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	17-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	18-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	19-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	20-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	21-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	22-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	23-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	24-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	25-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	26-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	27-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	28-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	29-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	30-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	31-juil-18			BON SAUVEUR	A

Ambulances BON SAUVEUR / Vieux-Thann
Stationnement : BURNHAUPT-LE-BAS

► 03.89.37.00.90
N° d'identification : 68250057 4



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 8 - ALTKIRCH
JUILLET 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	MULLER	A	MULLER	A
Lundi	2-juil-18			MULLER	A
Mardi	3-juil-18			MULLER	A
Mercredi	4-juil-18			MULLER	A
Jeudi	5-juil-18			MULLER	A
Vendredi	6-juil-18			MULLER	A
Samedi	7-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	8-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	9-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	10-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	11-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	12-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	13-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	14-juil-18	SUD ALSACE	A	SUD ALSACE	A
Dimanche	15-juil-18	SUD ALSACE	A	SUD ALSACE	A
Lundi	16-juil-18			SUD ALSACE	A
Mardi	17-juil-18			SUD ALSACE	A
Mercredi	18-juil-18			SUD ALSACE	A
Jeudi	19-juil-18			SUD ALSACE	A
Vendredi	20-juil-18			SUD ALSACE	A
Samedi	21-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	22-juil-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	23-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	24-juil-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	25-juil-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	26-juil-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	27-juil-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	28-juil-18	MULLER	A	MULLER	A
Dimanche	29-juil-18	MULLER	A	MULLER	A
Lundi	30-juil-18			MULLER	A
Mardi	31-juil-18			MULLER	A

Ambulances **BON SAUVEUR** / Vieux-Thann
Stationnement : BURNHAUPT-LE-BAS

▶ **03.89.37.00.90**
N° d'identification : 68250057 4

Ambulances **MULLER** / Dannemarie
Stationnement : DANNEMARIE

▶ **03.89.25.10.44**
N° d'identification : 68250082 2

Ambulances **SUD-ALSACE** / Waldighoffen
Stationnement : DANNEMARIE

▶ **03.89.07.78.80**
N° d'identification : 68250085 5



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 9 - SAINT LOUIS
JUILLET 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Dimanche	1-juil-18	MULHOUSIENNES	A	MARQUES	A
Lundi	2-juil-18			HUNGLER	A
Mardi	3-juil-18			HUNGLER	A
Mercredi	4-juil-18			HUNGLER	A
Jeudi	5-juil-18			HUNGLER	A
Vendredi	6-juil-18			MULHOUSIENNES	A
Samedi	7-juil-18	HUNGLER	A	MULHOUSIENNES	A
Dimanche	8-juil-18	HUNGLER	A	MULHOUSIENNES	A
Lundi	9-juil-18			MARQUES	A
Mardi	10-juil-18			MARQUES	A
Mercredi	11-juil-18			MARQUES	A
Jeudi	12-juil-18			MARQUES	A
Vendredi	13-juil-18			HUNGLER	A
Samedi	14-juil-18	MARQUES	A	HUNGLER	A
Dimanche	15-juil-18	MARQUES	A	HUNGLER	A
Lundi	16-juil-18			MULHOUSIENNES	A
Mardi	17-juil-18			MULHOUSIENNES	A
Mercredi	18-juil-18			MARQUES	A
Jeudi	19-juil-18			MARQUES	A
Vendredi	20-juil-18			MARQUES	A
Samedi	21-juil-18	MULHOUSIENNES	A	MARQUES	A
Dimanche	22-juil-18	MULHOUSIENNES	A	HUNGLER	A
Lundi	23-juil-18			HUNGLER	A
Mardi	24-juil-18			HUNGLER	A
Mercredi	25-juil-18			HUNGLER	A
Jeudi	26-juil-18			MULHOUSIENNES	A
Vendredi	27-juil-18			MULHOUSIENNES	A
Samedi	28-juil-18	HUNGLER	A	MARQUES	A
Dimanche	29-juil-18	HUNGLER	A	MARQUES	A
Lundi	30-juil-18			MARQUES	A
Mardi	31-juil-18			MARQUES	A

Ambulances **MARQUES** / Bartenheim
Stationnement : **BARTENHEIM**

► **03.89.68.30.30**
N° d'identification : 68250026 9

Ambulances **HUNGLER** SA/ Guebwiller
Stationnement : **SAINTE-LOUIS**

► **03.89.69.10.00**
N° d'identification : 68250004 6

Ambulances **MULHOUSIENNES**
Stationnement : **SIERENTZ**

► **03.89.43.79.79**
N° d'identification : 68250071 5

ARRETE ARS/DT Haut-Rhin n°2018 / 2236
Du 21 juin 2018

Fixant le tableau de garde départementale des ambulanciers
pour le mois d'août 2018

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6312-1 à L.6312-5, L.6314-1 à L.6314-3, R.6312-1 à R.6312-23, R.6313-1 à R.6314-6 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale Grand Est;
- VU** l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2003/598/III du 23 décembre 2003 portant approbation du cahier des charges départemental de la garde ambulancière ;
- VU** l'arrêté préfectoral conjoint Bas-Rhin – Haut-Rhin du 12 février 2004 fixant le nombre et la composition des secteurs dévolus à la garde ambulancière pour le département ;
- VU** l'arrêté ARS n° 1652/2014 du 17 décembre 2014 portant sur la période de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire du Haut-Rhin ;
- VU** l'arrêté ARS n° 1651/2014 du 17 décembre 2014 portant modification de la division en secteurs de la garde ambulancière du département du Haut-Rhin ;
- VU** L'arrêté ARS n°2018/1811 du 29 mai 2018 portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux Délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

- VU** la convention nationale destinée à organiser les rapports entre les transporteurs sanitaires privés et les caisses d'assurance maladie parue au journal officiel du 23 mars 2003 et ses avenants;
- VU** la circulaire DHOS/O1/2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière ;
- VU** la circulaire DHOS/O1/2003/277 du 10 juin 2003 relative aux relations entre établissements de santé, publics et privés et transporteurs sanitaires privés et son protocole d'accord national entre les fédérations de l'hospitalisation publique et privée et les fédérations d'entreprises privées de transport sanitaire ;
- VU** les avis favorables des sous-comités des transports sanitaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en dates respectivement du 14 novembre 2003 et du 16 octobre 2003 relatifs au rattachement du secteur de la Vallée de Sainte-Marie-Aux-Mines à la garde départementale du Bas-Rhin;
- VU** les avis favorables du CODAMUPS-TS en date du 11 décembre 2014 relatifs aux modifications de la période de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et de la division en secteurs de la garde ambulancière du département du Haut-Rhin ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La garde départementale des ambulanciers du Haut-Rhin sera exécutée selon le tableau de garde annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Ce tableau de garde couvre la période du 1^{er} août 2018 au 31 août 2018.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 Le Délégué Territorial du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux caisses chargées du versement des ressources d'assurance maladie, à l'association de transports sanitaires d'urgence du Haut-Rhin, au service d'aide médicale urgente du Haut-Rhin, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin.

P/le Directeur Général de l'ARS Grand Est
Et par délégation
Le Délégué Territorial du Haut-Rhin

Pierre LESPINASSE



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE SECTEUR 1 - MUNSTER AOÛT 2018

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			JACQUAT	A
Jeudi	2-août-18			JACQUAT	A
Vendredi	3-août-18			JACQUAT	A
Samedi	4-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	5-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	6-août-18			JACQUAT	A
Mardi	7-août-18			JACQUAT	A
Mercredi	8-août-18			JACQUAT	A
Jeudi	9-août-18			JACQUAT	A
Vendredi	10-août-18			JACQUAT	A
Samedi	11-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	12-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	13-août-18			JACQUAT	A
Mardi	14-août-18			JACQUAT	A
Mercredi	15-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Jeudi	16-août-18			JACQUAT	A
Vendredi	17-août-18			JACQUAT	A
Samedi	18-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	19-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	20-août-18			JACQUAT	A
Mardi	21-août-18			JACQUAT	A
Mercredi	22-août-18			JACQUAT	A
Jeudi	23-août-18			JACQUAT	A
Vendredi	24-août-18			JACQUAT	A
Samedi	25-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Dimanche	26-août-18	JACQUAT	A	JACQUAT	A
Lundi	27-août-18			JACQUAT	A
Mardi	28-août-18			JACQUAT	A
Mercredi	29-août-18			JACQUAT	A
Jeudi	30-août-18			JACQUAT	A
Vendredi	31-août-18			JACQUAT	A

Ambulances JACQUAT / Munster
Stationnement : MUNSTER

► 03.89.77.33.66
N° d'identification : 68250078 0



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 2 - RIBEAUVILLE
AOUT 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Jeudi	2-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Vendredi	3-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Samedi	4-août-18	COLMAR AMBULANCES	A	VAL D'ORBÈY	A
Dimanche	5-août-18	COLMAR AMBULANCES	A	KAYSERSBERG	A
Lundi	6-août-18			KAYSERSBERG	A
Mardi	7-août-18			KAYSERSBERG	A
Mercredi	8-août-18			KAYSERSBERG	A
Jeudi	9-août-18			COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	10-août-18			COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	11-août-18	KAYSERSBERG	A	COLMAR AMBULANCES	A
Dimanche	12-août-18	KAYSERSBERG	A	COLMAR AMBULANCES	A
Lundi	13-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Mardi	14-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Mercredi	15-août-18	VAL D'ORBÈY	A	VAL D'ORBÈY	A
Jeudi	16-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Vendredi	17-août-18			KAYSERSBERG	A
Samedi	18-août-18	VAL D'ORBÈY	A	KAYSERSBERG	A
Dimanche	19-août-18	VAL D'ORBÈY	A	KAYSERSBERG	A
Lundi	20-août-18			KAYSERSBERG	A
Mardi	21-août-18			COLMAR AMBULANCES	A
Mercredi	22-août-18			COLMAR AMBULANCES	A
Jeudi	23-août-18			COLMAR AMBULANCES	A
Vendredi	24-août-18			COLMAR AMBULANCES	A
Samedi	25-août-18	COLMAR AMBULANCES	A	VAL D'ORBÈY	A
Dimanche	26-août-18	COLMAR AMBULANCES	A	VAL D'ORBÈY	A
Lundi	27-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Mardi	28-août-18			VAL D'ORBÈY	A
Mercredi	29-août-18			KAYSERSBERG	A
Jeudi	30-août-18			KAYSERSBERG	A
Vendredi	31-août-18			KAYSERSBERG	A

COLMAR Ambulances
Stationnement : KAYSERSBERG

Ambulances VALLEE DE KAYSERSBERG
Stationnement : KAYSERSBERG

Ambulances du VAL d'ORBÈY
Stationnement : KAYSERSBERG

Ambulances de l'ILL-BARTHOLDI
Stationnement : KAYSERSBERG

- ▶ **03.89.32.76.12**
N° d'identification : 68250100 2
- ▶ **03.89.47.53.53**
N° d'identification : 68250098 8
- ▶ **03.89.71.33.25**
N° d'identification : 68250093 9
- ▶ **03.89.32.72.92**
N° d'identification : 68250080 6



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 3 - COLMAR RIED
AOÛT 2018

DATE	JOUR 7H à 19H		A/C	NUIT 19H à 7H		A/C
	A/C			A/C		
Mercredi	1-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Jeudi	2-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Vendredi	3-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Samedi	4-août-18	ILL BARTHOLDI A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Dimanche	5-août-18	ILL BARTHOLDI A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Lundi	6-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mardi	7-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mercredi	8-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Jeudi	9-août-18			ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Vendredi	10-août-18			ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Samedi	11-août-18	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES A	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Dimanche	12-août-18	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES A	ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Lundi	13-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mardi	14-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mercredi	15-août-18	ILL BARTHOLDI A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Jeudi	16-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Vendredi	17-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Samedi	18-août-18	ILL BARTHOLDI A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Dimanche	19-août-18	ILL BARTHOLDI A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Lundi	20-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mardi	21-août-18			ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Mercredi	22-août-18			ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Jeudi	23-août-18			ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Vendredi	24-août-18			ILL BARTHOLDI	A	COLMAR AMBULANCES A
Samedi	25-août-18	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Dimanche	26-août-18	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES A	COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Lundi	27-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mardi	28-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Mercredi	29-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Jeudi	30-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A
Vendredi	31-août-18			COLMAR AMBULANCES	A	COLMAR AMBULANCES A

Ambulances de l'ILL-BARTHOLDI
Stationnement : COLMAR-EST

► 03.89.32.72.92
N° d'identification : 68250080 6

COLMAR AMBULANCES
Stationnement : COLMAR-EST

► 03.89.32.76.12
N° d'identification : 68250100 2

COLMAR AMBULANCES
Stationnement : COLMAR OUEST

► 03.89.32.76.12
N° d'identification : 68250100 2



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE SECTEUR 4 - GUEBWILLER - ENSISHEIM AOUT 2018
--

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Jeudi	2-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Vendredi	3-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Samedi	4-août-18	VIGNOBLE	A	HUNGLER	A
Dimanche	5-août-18	VIGNOBLE	A	HUNGLER	A
Lundi	6-août-18			HUNGLER	A
Mardi	7-août-18			VIGNOBLE	A
Mercredi	8-août-18			VIGNOBLE	A
Jeudi	9-août-18			GURLY	A
Vendredi	10-août-18			GURLY	A
Samedi	11-août-18	GURLY	A	ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Dimanche	12-août-18	GURLY	A	ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Lundi	13-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Mardi	14-août-18			HUNGLER	A
Mercredi	15-août-18	GURLY	A	HUNGLER	A
Jeudi	16-août-18			HUNGLER	A
Vendredi	17-août-18			VIGNOBLE	A
Samedi	18-août-18	ENSISHEIM/ROUFFACH	A	VIGNOBLE	A
Dimanche	19-août-18	ENSISHEIM/ROUFFACH	A	GURLY	A
Lundi	20-août-18			GURLY	A
Mardi	21-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Mercredi	22-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Jeudi	23-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A
Vendredi	24-août-18			HUNGLER	A
Samedi	25-août-18	HUNGLER	A	HUNGLER	A
Dimanche	26-août-18	HUNGLER	A	HUNGLER	A
Lundi	27-août-18			VIGNOBLE	A
Mardi	28-août-18			VIGNOBLE	A
Mercredi	29-août-18			GURLY	A
Jeudi	30-août-18			GURLY	A
Vendredi	31-août-18			ENSISHEIM/ROUFFACH	A

Ambulances HUNGLER SA/ Guebwiller
Stationnement : GUEBWILLER

Ambulances **GURLY** / Guebwiller
Stationnement : **GUEBWILLER**

Ambulances d'**ENSISHEIM** et de **ROUFFACH**
Stationnement : **ENSISHEIM**

Ambulances du **Vignoble/Bergholtz**
Stationnement **Bergholtz**

- ▶ **03.89.76.81.65**
N° d'identification : 68250004 6
- ▶ **03.89.76.93.05**
N° d'identification : 68250011 1
- ▶ **03.89.38.53.89**
N° d'identification : 68250094 7
- ▶ 06.18.10.93.81
N° d'identification : 68250215 8



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE SECTEUR 5 - MULHOUSE AOUT 2018
--

DATE	JOUR 7H à 19H					A/C	NUIT 19H à 7H			A/C
	A/C						A/C			
Mercredi	1-août-18						HARDT	A	HARDT	A
Jeudi	2-août-18						HARDT	A	HARDT	A
Vendredi	3-août-18						WITTENHEIM	A	HARDT	A
Samedi	4-août-18	HARDT	A	HARDT	A		WITTENHEIM	A	HARDT	A
Dimanche	5-août-18	HARDT	A	HARDT	A		WITTENHEIM	A	HARDT	A
Lundi	6-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Mardi	7-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Mercredi	8-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Jeudi	9-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Vendredi	10-août-18						HARDT	A	HARDT	A
Samedi	11-août-18	RESCUE	A	HARDT	A		HARDT	A	HARDT	A
Dimanche	12-août-18	WITTENHEIM	A	HARDT	A		HARDT	A	HARDT	A
Lundi	13-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Mardi	14-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Mercredi	15-août-18	HARDT	A	HARDT	A		SOS BOOS	A	HARDT	A
Jeudi	16-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Vendredi	17-août-18						WITTENHEIM	A	HARDT	A
Samedi	18-août-18	SOS BOOS	A	HARDT	A		WITTENHEIM	A	HARDT	A
Dimanche	19-août-18	SOS BOOS	A	HARDT	A		WITTENHEIM	A	HARDT	A
Lundi	20-août-18						WITTENHEIM	A	HARDT	A
Mardi	21-août-18						HARDT	A	HARDT	A
Mercredi	22-août-18						HARDT	A	HARDT	A
Jeudi	23-août-18						WITTENHEIM	A	HARDT	A
Vendredi	24-août-18						WITTENHEIM	A	HARDT	A
Samedi	25-août-18	HARDT	A	HARDT	A		WITTENHEIM	A	HARDT	A
Dimanche	26-août-18	HARDT	A	HARDT	A		MULHOUSIENNES	A	HARDT	A
Lundi	27-août-18						MULHOUSIENNES	A	HARDT	A
Mardi	28-août-18						MULHOUSIENNES	A	HARDT	A
Mercredi	29-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Jeudi	30-août-18						SOS BOOS	A	HARDT	A
Vendredi	31-août-18						HARDT	A	HARDT	A

Ambulances de la HARDT
Lieu de stationnement : MULHOUSE
N° d'identification : 68250035 0 ► 03.89.32.02.16

Ambulances MULHOUSIENNES
Lieu de stationnement : MULHOUSE
N° d'identification : 68250071 5 ► 03.89.43.79.79

SOS BOOS AMBULANCES ASSISTANCE Sàrl
Lieu de stationnement : PFASTATT
N° d'identification : 68250059 0 ► 03.89.44.77.96

Ambulances de WITTENHEIM
Lieu de stationnement : BATTENHEIM
N° d'identification : 68250064 0 ► 03.89.50.88.1

RESCUE 68
Lieu de stationnement : MULHOUSE
N° d'identification : 68250091 3 ► 03.89.59.58.1



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE SECTEUR 6 - THANN AOÛT 2018

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	2-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	3-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	4-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	5-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	6-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	7-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	8-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	9-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	10-août-18			VIEIL ARMAND	A
Samedi	11-août-18	BON SAUVEUR	A	VIEIL ARMAND	A
Dimanche	12-août-18	BON SAUVEUR	A	VIEIL ARMAND	A
Lundi	13-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	14-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	15-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Jeudi	16-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	17-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	18-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	19-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	20-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	21-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	22-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	23-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	24-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	25-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Dimanche	26-août-18	BON SAUVEUR	A	BON SAUVEUR	A
Lundi	27-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	28-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	29-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	30-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	31-août-18			BON SAUVEUR	A

Ambulances BON SAUVEUR / Vieux-Thann
Stationnement : VIEUX-THANN

► 03.89.37.00.90
N° d'identification : 68250057 4

Les Ambulances Taxis du VIEIL ARMAND / Cernay
Stationnement : VIEUX-THANN

► 03.89.75.42.18
N° d'identification : 68250114 3



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

TABLEAU DE GARDE SECTEUR 7 - PONT D'ASPACH AOÛT 2018

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	2-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	3-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	4-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Dimanche	5-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Lundi	6-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	7-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	8-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	9-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	10-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	11-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Dimanche	12-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Lundi	13-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	14-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	15-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Jeudi	16-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	17-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	18-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Dimanche	19-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Lundi	20-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	21-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	22-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	23-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	24-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	25-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Dimanche	26-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Lundi	27-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	28-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	29-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	30-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	31-août-18			BON SAUVEUR	A

Ambulances BON SAUVEUR / Vieux-Thann
Stationnement : BURNHAUPT-LE-BAS

► **03.89.37.00.90**
N° d'identification : 68250057 4



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 8 - ALTKIRCH
AOUT 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			MULLER	A
Jeudi	2-août-18			MULLER	A
Vendredi	3-août-18			MULLER	A
Samedi	4-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Dimanche	5-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Lundi	6-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	7-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	8-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	9-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	10-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	11-août-18	SUD ALSACE		SUD ALSACE	A
Dimanche	12-août-18	SUD ALSACE		SUD ALSACE	A
Lundi	13-août-18			SUD ALSACE	A
Mardi	14-août-18			SUD ALSACE	A
Mercredi	15-août-18	MULLER		SUD ALSACE	A
Jeudi	16-août-18			SUD ALSACE	A
Vendredi	17-août-18			SUD ALSACE	A
Samedi	18-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Dimanche	19-août-18	BON SAUVEUR		BON SAUVEUR	A
Lundi	20-août-18			BON SAUVEUR	A
Mardi	21-août-18			BON SAUVEUR	A
Mercredi	22-août-18			BON SAUVEUR	A
Jeudi	23-août-18			BON SAUVEUR	A
Vendredi	24-août-18			BON SAUVEUR	A
Samedi	25-août-18	MULLER		MULLER	A
Dimanche	26-août-18	MULLER		MULLER	A
Lundi	27-août-18			MULLER	A
Mardi	28-août-18			MULLER	A
Mercredi	29-août-18			MULLER	A
Jeudi	30-août-18			MULLER	A
Vendredi	31-août-18			MULLER	A

Ambulances **BON SAUVEUR** / Vieux-Thann
Stationnement : BURNHAUPT-LE-BAS

► **03.89.37.00.90**
N° d'identification : 68250057 4

Ambulances **MULLER** / Dannemarie
Stationnement : DANNEMARIE

► **03.89.25.10.44**
N° d'identification : 68250082 2

Ambulances **SUD-ALSACE** / Waldighoffen
Stationnement : **DANNEMARIE**

► **03.89.07.78.80**
N° d'identification : 68250085 5



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS
SANITAIRES POUR LES SECOURS D'URGENCE - A.T.S.U 68**

**TABLEAU DE GARDE
SECTEUR 9 - SAINT LOUIS
AOUT 2018**

	DATE	JOUR 7H à 19H	A/C	NUIT 19H à 7H	A/C
Mercredi	1-août-18			HUNGLER	A
Jeudi	2-août-18			HUNGLER	A
Vendredi	3-août-18			HUNGLER	A
Samedi	4-août-18	MULHOUSIENNES	A	HUNGLER	A
Dimanche	5-août-18	MULHOUSIENNES	A	MARQUES	A
Lundi	6-août-18			MARQUES	A
Mardi	7-août-18			MARQUES	A
Mercredi	8-août-18			MARQUES	A
Jeudi	9-août-18			MULHOUSIENNES	A
Vendredi	10-août-18			MULHOUSIENNES	A
Samedi	11-août-18	MARQUES	A	MULHOUSIENNES	A
Dimanche	12-août-18	MARQUES	A	HUNGLER	A
Lundi	13-août-18			HUNGLER	A
Mardi	14-août-18			HUNGLER	A
Mercredi	15-août-18	MARQUES	A	MULHOUSIENNES	A
Jeudi	16-août-18			MULHOUSIENNES	A
Vendredi	17-août-18			MULHOUSIENNES	A
Samedi	18-août-18	HUNGLER	A	MARQUES	A
Dimanche	19-août-18	HUNGLER	A	MARQUES	A
Lundi	20-août-18			MARQUES	A
Mardi	21-août-18			MARQUES	A
Mercredi	22-août-18			HUNGLER	A
Jeudi	23-août-18			HUNGLER	A
Vendredi	24-août-18			HUNGLER	A
Samedi	25-août-18	MULHOUSIENNES	A	MARQUES	A
Dimanche	26-août-18	MULHOUSIENNES	A	MARQUES	A
Lundi	27-août-18			MARQUES	A
Mardi	28-août-18			MARQUES	A
Mercredi	29-août-18			HUNGLER	A
Jeudi	30-août-18			HUNGLER	A
Vendredi	31-août-18			HUNGLER	A

Ambulances MARQUES / Bartenheim
Stationnement : BARTENHEIM

► **03.89.68.30.30**
N° d'identification : 68250026 9

Ambulances HUNGLER SA/ Guebwiller
Stationnement : SAINT-LOUIS

► **03.89.69.10.00**
N° d'identification : 68250004 6

Ambulances MULHOUSIENNES
Stationnement : SIERENTZ

► **03.89.43.79.79**
N° d'identification : 68250071 5



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU HAUT-RHIN

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
SERVICES DE DIRECTION**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant de diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. DUCHENE Christophe**, administrateur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, **sans limitation de montant** ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, **sans limitation de montant** ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, **sans limitation de montant** ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, **dans la limite de 200 000 €** ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, **dans la limite de 305 000 €** ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **M. LALLEMAND Gilles**, administrateur des finances publiques adjoint, à **Mme ROUX Jocelyne**, inspectrice principale des finances publiques et à **Mme MERY-EBERLE Martine**, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, **sans limitation de montant** ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, **sans limitation de montant** ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, **sans limitation de montant** ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, **dans la limite de 200 000 €** ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, **dans la limite de 305 000 €** ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 3

Délégation de signature est donnée à **M. DUTHEIL Philippe**, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, à **Mme CARTERON Marie-Dominique**, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, à **M. MARSOLLIAU Patrick**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, **dans la limite de 200 000 €** ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, **sans limitation de montant** ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, **sans limitation de montant** ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, **dans la limite de 100 000 €** ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, **dans la limite de 305 000 €** ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code

général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés et dans les limites indiquées ci après, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office,

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet,

NOM Prénom	Catégorie	Limite de montant
M. BASTIEN Alain	A	60 000 €
Mme CHARROIS Christelle	A	60 000 €
Mme DENNEFELD Marie-Dominique	A	60 000 €
Mme MANGEAT Christine	A	60 000 €
M. MESSIN Eric	A	60 000 €
M. MOINET Vivien	A	60 000 €
Mme PFISTER Anne	A	60 000 €
M. PIERRE Stéphane	A	60 000 €
M. BERNAD Bernard	B	10 000 €
Mme BRAESCH Annette	B	10 000 €
M. SCHWARTZ Emmanuel	B	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté prend effet au 1^e juillet 2018 et abroge les arrêtés de délégation de signature pris antérieurement en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour les services de direction.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

Fait le 21 juin 2018

Signé

Jean-François KRAFT
Administrateur Général des Finances Publiques



Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

Service Transports, Risques et Sécurité
Bureau Éducation Routière

Tél : 03 89 24 84 96

Fax : 03 89 24 87 18

A R R E T E

22 juin 2018 – 0043 - ER

portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation
à la sécurité routière dénommé **ECF LLERENA ALSACE**

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route et notamment ses articles L 212-1 à L 212-5, L 213-1 à L 213-7, L 223-6, R 212-1 à R 213-6, R 223-5 à R 223-9,

VU l'arrêté n° INTS1226850A du ministre de l'intérieur du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière,

VU l'arrêté préfectoral du 21 février 2017 portant délégation de signature à M. Thierry GINDRE, Directeur Départemental des Territoires,

VU l'arrêté n° 2018 64-1 du 05 mars 2018 de M. le Directeur Départemental des Territoires portant subdélégation de signature,

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée par Monsieur Philippe LLERENA, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière,

CONSIDERANT que la demande remplit les conditions réglementaires

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin

A R R E T E

Article 1 : L'agrément délivré le 27 mai 2013 à Monsieur Philippe LLERENA sous le n° R 13 068 0008 0 est renouvelé pour une durée de cinq ans à la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 2 : L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formation située à :

- STE CROIX EN PLAINE, rue des frères Peugeot

Monsieur Philippe LLERENA, exploitant de l'établissement, désigne comme son représentant pour l'encadrement technique et administratif des stages, Madame Valérie DRY.

Article 3 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

Article 4 : Pour tout changement d'adresse des locaux de formation ou toute reprise de ces locaux par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 5 : Pour toute transformation ou changement des locaux de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 6 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 2012 susvisé.

Article 7 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par arrêté ministériel du 2 janvier 2001.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la D.D.T. du Haut-Rhin - Bureau de l'Éducation Routière, Cité administrative, 68026 COLMAR Cedex.

Article 8 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 9 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, le Directeur départemental des Territoires du Haut-Rhin, le Chef du Service Transports, Risques et Sécurité et la Déléguée à l'Éducation Routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Colmar, le 22 juin 2018

Pour le Préfet et par délégation,

signé

Karine JACOBBERGER

Arrêté n° 22 juin 2018 – 0044 -BPR

Portant ouverture d'une période de consultation du public relative à la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) du bassin versant de la Thur sur la commune de Staffelfelden

**Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels ;
- Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du bassin versant de la Thur approuvé par arrêté préfectoral n° 2003211 - 48 du 30 juillet 2003 ;
- Vu la décision du 21 décembre 2017 du président de l'autorité environnementale, dispensant de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°0013-PR du 1^{er} mars 2018, prescrivant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) du bassin versant de la Thur sur la commune de Staffelfelden ;

Considérant la nécessité de consulter le public, conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n°0013-PR du 1^{er} mars 2018, prescrivant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) du bassin versant de la Thur sur la commune de Staffelfelden.

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin.

Arrête

Article 1^{er}

Le dossier de modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du bassin de la Thur sur la commune de Staffelfelden est mis à la disposition du public du 9 juillet 2018 au 9 août 2018 inclus dans les locaux de la mairie de Staffelfelden, aux jours et aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet départemental des services de l'Etat dans le Haut-Rhin pendant la même période à l'adresse suivante :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultations-publiques>

Article 2

Le dossier comprend :

- une note de présentation
- plan du zonage modifié d'un secteur de la planche 23 du PPRI de la Thur, commune de Staffelfelden

Article 3

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de la consultation, sur le registre ouvert à cet effet en mairie et également par courrier ou messagerie électronique à :

Direction départementale des Territoires
Service transport, risques et sécurité
Bureau de prévention des risques
Cité administrative - bâtiment Tour
68026 COLMAR Cedex
ddt-strs-bpr@haut-rhin.gouv.fr

Article 4

La consultation du public visée à l'article 1^{er} du présent arrêté fera l'objet d'un avis qui sera affiché, une semaine avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie de Staffelfelden.

Par ailleurs, une semaine au moins avant l'ouverture de la consultation du public, cet avis sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultations-publiques>

Article 5

Un exemplaire du présent arrêté est notifié au maire concerné ainsi qu'au président de la communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace agglomération (M2A).

Article 6 – Mesure de publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Staffelfelden et au siège de la communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace agglomération (M2A). Mention de cet affichage sera insérée dans la presse locale.

Article 7

Le maire de Staffelfelden et le président de la communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace agglomération (M2A) adresseront un certificat attestant de l'accomplissement des formalités d'affichage à l'adresse suivante :

Direction départementale des Territoires
Service transport, risques et sécurité
Bureau de prévention des risques
Cité administrative - bâtiment Tour
68026 COLMAR Cedex

Article 8 – Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet du Haut-Rhin, 7 rue Bruat, B.P. 489, 68020 COLMAR Cedex
- un recours hiérarchique, adressé à monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire
- un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Article 9 – Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le maire de la commune de Staffelfelden, le président de la communauté de communes de Mulhouse Alsace agglomération (M2A) et le directeur départemental des territoires du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COLMAR , le 22 juin 2018

Le préfet

signé

Laurent TOUVET



PREFET DU HAUT-RHIN

Conseil départemental



Haut-Rhin

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRÊTÉ CONJOINT

ARRETE PREFECTORAL N° 27 juin 2018 – 0045 - GES

ARRETE DEPARTEMENTAL N° 318/2018-DIR

Portant **réglementation permanente** de la circulation sur la RD 52 (route classée à grande circulation) et la voie privée, ouverte à la circulation publique, permettant la desserte de la Société Constellium, hors agglomération, sur le territoire de la Commune de BIESHEIM

**Le Directeur Départemental
des Territoires du Haut-Rhin**

**La Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin**

- VU** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 3221-4,
- VU** le Code de la route et notamment les articles R 411-7 et R 415-10,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'arrêté du 26 juillet 1974 modifié, approuvant le Livre I - Troisième partie - Intersections et régime de priorité - de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU** l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, approuvant le Livre I – Troisième partie – Intersections et régimes de priorités - sur la signalisation routière,
- VU** l'arrêté préfectoral du 21 février 2017 accordant délégation de signature à Monsieur Thierry GINDRE, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'aménagement en carrefour giratoire de l'intersection de la RD 52 (route classée à grande circulation) et de la voie privée, ouverte à la circulation publique, permettant la desserte de la Société Constellium, hors agglomération, sur le territoire de la commune de BIESHEIM, et afin d'assurer la sécurité des usagers circulant sur cette section de route départementale, il est nécessaire de prendre des mesures visant à réglementer la circulation ;

ARRETENT

ARTICLE 1^{ER} - En application de l'article R 415-10 du Code de la Route, tout conducteur abordant le carrefour giratoire de la RD 52 (route à grande circulation), du PR 44+440 au PR 44+485, et de l'accès principal à la Société Constellium, voie privée ouverte à la circulation publique, permettant l'entrée des véhicules dont le poids total autorisé en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes et la sortie de tous les véhicules (légers et lourds), est tenu de céder le passage à tout véhicule circulant déjà sur l'anneau avant de s'y engager.

ARTICLE 2 – La voie de tourne-à-gauche située sur la RD 52 (route classée à grande circulation), du PR 44+310 au PR 44+395, est réservée à la seule circulation des véhicules dont le poids total autorisé en charge dépasse 3,5 tonnes, ou dont le poids total roulant du véhicule ou de l'ensemble de véhicules couplés excède 3,5 tonnes, et souhaitant accéder à la Société Constellium

ARTICLE 3 - L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à celle des routes et autoroutes.

ARTICLE 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et textes en vigueur.

ARTICLE 5

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin,
Mme la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin,

M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du département du Haut-Rhin et dont copie sera adressée à :

M. le Maire de la Commune de BIESHEIM,

M. le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin,

M. le Commandant de la C.R.S. 38,

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 27 juin 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires
du Haut-Rhin,

SIGNÉ

Thierry GINDRE

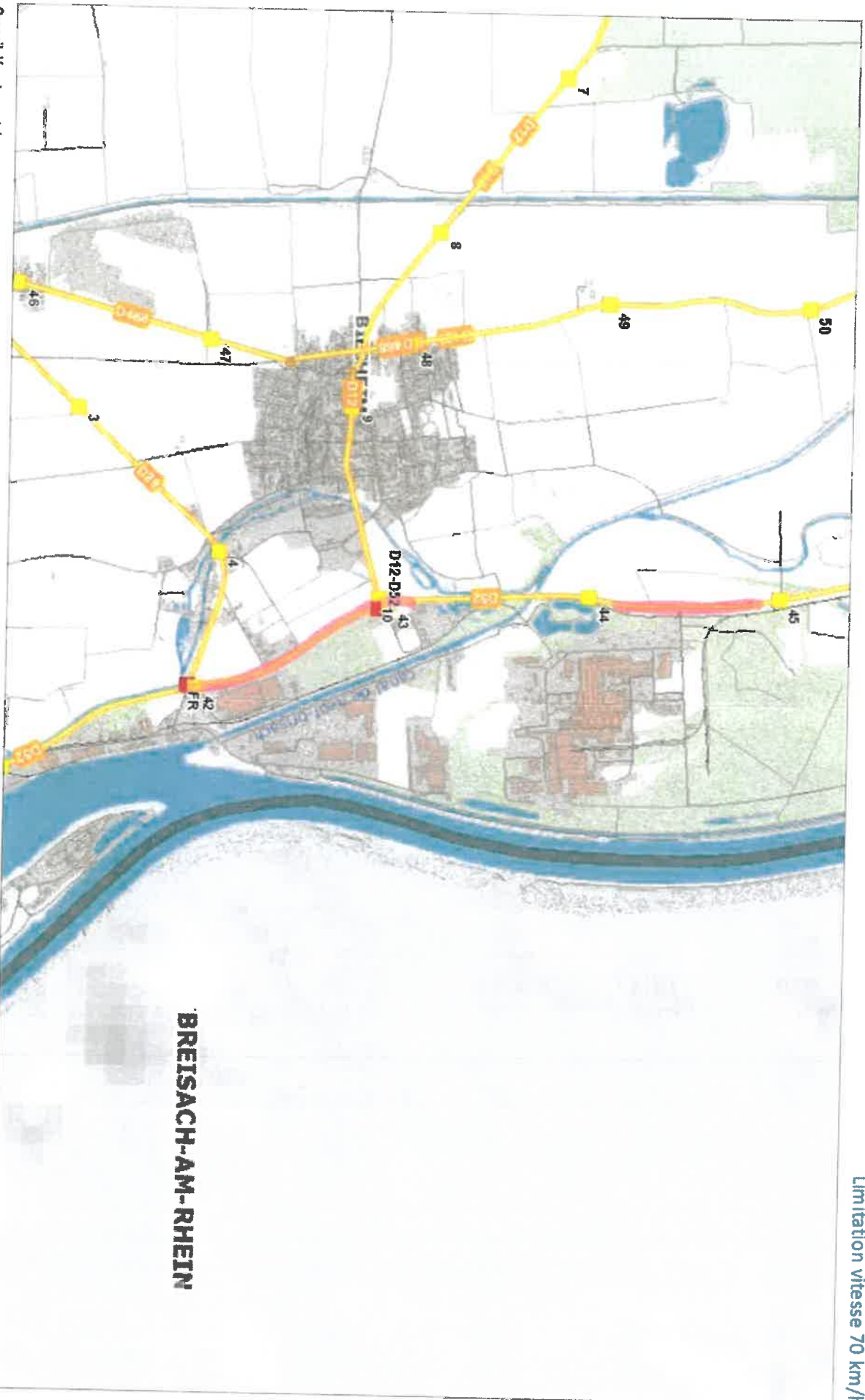
La Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin,

SIGNÉ

Brigitte KLINKERT

BIESHEIM - RD 52 (RGC)

Limitation vitesse 70 km/h





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Grand Est

Arrêté DREAL SG-2018- 30 du 25 juin 2018

portant subdélégation de signature

o o o o

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement par intérim,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine en date 4 janvier 2016 portant organisation de la DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

VU l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018 accordant délégation de signature à Monsieur Hervé VANLAER, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est,

Arrête

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à

- **Laurent DARLEY**, directeur régional adjoint
- **Jean-Marc PICARD**, directeur régional adjoint
- **Mireille MAESTRI**, directrice régionale adjointe
- **Jean-Philippe TORTEROTOT**, directeur régional adjoint
- **Renaud LAHEURTE**, directeur régional adjoint

à l'effet de signer toutes les décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2018 dans les conditions et limites suivantes :

1- Véhicules et transport routier :

- 1-1 : Réception et homologation des véhicules automobiles, véhicules agricoles, motocyclettes, bicyclettes, tricycles et quadricycles à moteur et de leurs remorques
- a. Réceptions individuelles et à titre isolé ;
 - b. Réceptions de type

- 1-2 : Réceptions des citernes de transports de matières dangereuses
- 1-3 : Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes
- 1-4 : Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage
- 1-5 : Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules et des citernes de matières dangereuses par route
- 1-6 : Agrément des contrôleurs et des centres de contrôle technique de véhicules poids lourds à l'exclusion des retraits d'agrément et des décisions requérant l'avis d'une commission
- 1-7 : Surveillance des centres de contrôles technique de véhicules lourds et légers et des contrôleurs y intervenant,
- 1-8 : Surveillance des opérateurs dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses.

agents	actes							
	1-1	1-2	1-3	1-4	1-5	1-6	1-7	1-8
Guy Treffot	a et b	•	•	•	•	•	•	•
Etienne Hilt	a et b	•	•	•	•	•	•	•
Manuel Vermuse	a et b	•	•	•	•	•	•	•
Céline Defarcy	a et b	•	•	•	•	•	•	•
Matthieu Desinde	a	•	•	•	•	•		
François Codet	a et b	•	•	•	•	•	•	•
Sébastien Jung	a	•	•	•	•	•		
Colette Scherdann	a	•	•	•	•	•		

2 – Protection des espèces

- 2-1 : Décisions, dont permis CITES, relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement CE n° 338/97,
- 2-2 : Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'écailles de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas* par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,
- 2-3 : Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,
- 2-4 : Décisions relatives au transport des spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n° 338/97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L 411-1 et L 411-2 du code de l'environnement ;
- 2-5 : Décisions relatives aux autorisations de pénétrer sur les propriétés privées afin de réaliser des inventaires du patrimoine naturel devant être menés dans le cadre de l'article L.411-5 du code de l'environnement ;
- 2-6 : Décisions relatives à la capture, la destruction, l'enlèvement, la mutilation, la perturbation intentionnelle, la détention de spécimens d'oiseaux, de mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés ;
- 2-7 : Décisions relatives à la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégées, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants ;
- 2-8 : Décisions relatives à la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de tout ou partie des spécimens sauvages de végétaux d'espèces protégées.

agents	actes							
	2-1	2-2	2-3	2-4	2-5	2-6	2-7	2-8
Charles Vergobbi	•	•	•	•	•	•	•	•
Marie-Pierre Laigne	•	•	•	•	•	•	•	•
Guillaume Choumert	•	•	•	•	•	•	•	•
Alain Lercher	•	•	•	•	•	•	•	•
Benoît Pleis	•	•	•	•	•	•	•	•
Dominique Orth	•	•	•	•	•	•	•	•
Rémi Stocky	•	•	•	•				

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Hervé VANLAER



PREFET DU HAUT-RHIN

ARRETE

n°

du 28 JUIN 2018

portant sur des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation liées à l'organisation d'une manifestation nautique

portant autorisation pour l'organisation d'une manifestation nautique.

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'ordonnance du 15 septembre 1944 modifiée par celle du 12 mai 1945, relative au rétablissement de la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

VU la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies Navigables de France, notamment ses articles 3 et 13 ;

VU le décret n° 95-536 du 5 mai 1995 portant publication du règlement de police pour la navigation du Rhin, adopté par la résolution 1993-II-19 de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin, adopté à Strasbourg le 1er décembre 1993 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin ;

VU la demande présentée par le Nautic Club Île du Rhin ;

SUR proposition de mesures temporaires présentée par le Directeur Territorial de Strasbourg de Voies navigables de France;

ARRETE

Article 1er :

Le Nautic Club Ile du Rhin est autorisé à organiser une compétition de ski nautique le dimanche 8 juillet 2018 sur le Rhin canalisé entre les PK 225.000 (Vogelgrun) et 226.200 (Biesheim).

Article 2 :

Les mesures temporaires portant sur la navigation à respecter sont les suivantes :

- un arrêt de navigation, sauf bateaux passagers,
- une obligation de serrer la rive droite et de réduire la vitesse, pour les bateaux passagers,

le dimanche 8 juillet 2018 - de 8 heures à 12 heures

sur le Rhin canalisé entre les PK 225.000 (Vogelgrun) et PK 226.200 (Biesheim).

Article 3 :

Le Nautic Club Ile du Rhin se conformera au Règlement de Police applicable au Rhin et à toutes prescriptions données par les agents de Voies navigables de France (VNF) ou par la gendarmerie.

Article 4 :

La manifestation se déroulera sous la responsabilité du Nautic Club Ile du Rhin qui devra souscrire une assurance destinée à couvrir sa responsabilité en cas de préjudice causé à des tiers ou au domaine public fluvial du fait de l'exercice.

L'État et Voies navigables de France (VNF) seront dégagés de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation.

Article 5 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin, M. le Commandant de la Brigade Fluviale de Gendarmerie ainsi que le M. le Directeur Territorial de Strasbourg de Voies navigables de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Maire de Vogelgrun
- M. le Maire de Biesheim
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- M. le Commandant de la Brigade Fluviale de Gendarmerie
- M. le Directeur Territorial de Strasbourg de Voies navigables de France

Fait à Colmar, le

28 JUIN 2018

Pour le Préfet

et par délégation

Le Secrétaire Général *VS*

Le Préfet

Le sous-préfet de Mulhouse

Jean-Noël CHAVANNE

Le Vice-Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU l'arrêté n° 2017/G-28 du 21 mars 2017 portant ouverture des concours 2018 externe, interne et 3^{ème} voie d'éducateur territorial des activités physiques et sportives ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 14 juin 2018 ;
- VU les lauréats des sessions précédentes ayant sollicité leur réinscription sur la liste d'aptitude ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2018 du concours d'accès à l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives est arrêtée comme suit :

EXTERNE

BERREUR Lucile			
BIANCHI Julie	4 rue Principale	54760	BEY SUR SEILLE
BOURDEAU Maxime	13 rue de la Niederbourg L'Escale, Résidence la Corvette	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
BRACHOTTE Pauline	138 avenue Jean-Jaures	90000	BELFORT
CAMPOLUCCI Romain			
CHARLES Aurélien	277 chemin du Ginesté	83780	FLAYOSC
CHYTEL Amélie			
CLAUDE Sébastien	97 rue du Pré du Moulin	88650	SAINT-LÉONARD
COLEY Xavier	4 rue de Verdun	21850	SAINT-APOLLINAIRE
DEHON Florent	38 rue Othon Pisot	67210	OBERNAI
DOLLET Serge			
FASSLER Méline	25 rue Poincaré	68160	SAINTE MARIE AUX MINES
FERNANDES Nicolas			
FOUQUET Christophe			
FUHRER Nicolas			

GROPPO Gianni	Le Champ de Faix	58270	SAINT JEAN AUX AMOGNES
HADJ SALEM Sofiane			
HANNUS Geoffrey	21 rue des Vignes	67210	BERNARDSWILLER
IOSSA Jérémy			
LORAIN Guillaume	1 rue de l'Eglise	90340	CHEVREMONT
MARUEJOL Yohan	68 avenue Marcellin Berthelot	69520	GRIGNY
MIOLLANY Francis	25 rue du Grillenbreit	68000	COLMAR
PANNIER Anthony	28 rue du Docteur Leveillé	58000	NEVERS
PIERRE Martin-Paul			
PIGEON Thibaut			
POITEVIN Mailys			
POULAIN David	14 rue Duguay Trouin	89000	AUXERRE
POUPON Pierre-Emmanuel	6 rue de la Paix	57280	MAIZIÈRES-LÈS-METZ
RAHALI Anne-Sophie	2A rue des Lievres	67140	BARR
REDERCHER Yohann			
REYMOND Adeline			
RIBOULET Jérémie			
URSINI Julien	3 rue Philippe Genreau	21000	DIJON
WAGNER Denis	3 rue de Dommartemont	54130	SAINT-MAX

INTERNE

ARMANET Gilles			
BOULOIS Laurianne	6 route de Sainte Marie aux Mines Appartement 308007	67600	SELESTAT
CAUSIN Mathieu			
CHEKKAT Adrien			
CHEVRIER Gael	42 rue Carnot	71300	MONTCEAU-LES-MINES
CLAIR Fabien	Rue de la Terre des Champs	71290	LA TRUCHERE
COUTURIER Raphaël	4 impasse Ehrmann	67000	STRASBOURG
DENIS Aymeric	15 rue Bel-Air	71200	LE CREUSOT
FRISTER Céline	2 rue du 11 Novembre	68460	LUTTERBACH
GENEBRIER Nora	5 rue Hyarus	70200	LOMONT
GUILLERMINET Florent	40 rue Marcel Pagnol	71100	SAINT RÉMY
HOMMEL Pauline			
JACQUET Flora	67 rue de Verdun Résidence TEODORA - Bât. 2B	69100	VILLEURBANNE
MOUSSIÉ Romain			
OSBILD Léandre	26 rue des Fontaines Lieu-dit Hirtzelbach	67220	NEUVE EGLISE
OZKAN Ferdi	10 allée de l'Alzette	54500	VANDEUVRE-LES-NANCY
PELLENARD Nicolas	Le Bois de Paray	71600	SAINT LEGER LES PARAY
PERON Franck	135 rue des Gordes	69360	SIMANDRES
SCHWARTZ Jean-Claude	6 rue des Jardins	67260	SARRE-UNION
SIMERAY Arnaud	10 rue Isabelle de Neuchâtel	25300	LES ALLIES
SIMONNOT Loic	2 rue des Couteliers	52140	SARREY
VALANCE Ségolène			
WENTZ Maxime			

TROISIEME CONCOURS

HAZART Laëtitia			
METTLER Claudine	3 rue des Pâturages	68800	RODEREN
ROUSSEL Antonin	22 rue de l'Etang	88270	VILLE SUR ILLON
VAHE Stephanie			

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ;
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 21 juin 2018

« signé »

Michel WILLEMANN
Président de la CC SUNDGAU

Le Vice-Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU l'arrêté n° 2017/G-29 du 21 mars 2017 portant ouverture des concours 2018 externe et interne d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 14 juin 2018 ;
- VU les lauréats des sessions précédentes ayant sollicité leur réinscription sur la liste d'aptitude ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2018 du concours d'accès à l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

EXTERNE

ALAMERCERY Eric	55A rue Saint-Aloïse	67100	STRASBOURG
BAEDER Christophe	11 rue de Saales	67300	SCHILTIGHEIM
BRAYARD Julie	26 bis route de Buxy	71100	SAINT RÉMY
HEYMS Nicolas			
MEDINA Cédric	74 rue Roger Berin	54270	ESSEY LES NANCY
MOUGIN Stephanie	4 rue du Stade	25150	GOUX LES DAMBELIN
PETIOT Eric	4 allée du Petit Noyer	21490	ORGUEX
PETITCOLLIN Florian	39 rue Docteur André Barbier	21000	DIJON
REDJADJ Damien	19 rue de la Roseraie	38610	GIERES
ROCHETEAU-DESVIGNES Clémence	581 chemin de la Combe Ronjoz	38260	FARAMANS
RUSSO Pierre	64 rue Petit Gaudet	42400	SAINT-CHAMOND
SALICIO Fabien	37 Corniche André de Joly Le Boronais - Entrée Centre	06300	NICE
SIMONNOT Loïc	2 rue des Couteliers	52140	SARREY
THIERIOT Sabrina	2 rue Gaston Roupnel	21220	FIXIN

INTERNE

GINON Ludovic	188 rue du Gunchet Midi	07100	SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY
LA-PAGLIA Stéphanie			
LINDECKER Jean-Pierre	67 rue Principale	67310	DAHLENHEIM
PAUC Frédéric	23-24 chemin de Méginand	69160	TASSIN LA DEMI LUNE
SCHMITT Jonathan	1 rue Paul Bader	68680	KEMBS

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 21 juin 2018

« Signé »

Michel WILLEMANN
Président de la CC SUNDGAU

Le Vice-Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°92-364 du 1^{er} avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n°93-555 du 26 mars 1993 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2017/G-44 du 21 avril 2017 portant ouverture des concours 2018 externe et interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 14 juin 2018 ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2018 du concours d'accès à l'emploi de conseiller territorial des activités physiques et sportives est arrêtée comme suit :

EXTERNE

ANIDO Aline			
BENSIMON Eric			
MANIGOLD Claire			
MARION Antonin	35 rue Parmentier	21000	DIJON
MASSON Maxime	53 avenue Paul Marchandeu	51100	REIMS
MEISTERMANN Arnaud	28 rue François VERNEX	74960	MEYTHET
MOMIRON Claire	Chez M et MME BARBAVARA 34 Bd John Fitzgerald Kennedy	69600	OULLINS
PERRY Aurélie			
SCHAUSS Léonard			
WAGNER Laure	36 rue du Pré Pommeré	55100	VERDUN

INTERNE

DUSSAUCY Morgane			
MAGNIEZ Aurélie			
POINSOT Antoine	4 place des Moulins	67000	STRASBOURG
REY Stephanie	106 chemin de Selon	83500	LA SEYNE SUR MER
VALET Régis			

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ;
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 21 juin 2018

« Signé »

Michel WILLEMANN
Président de la CC SUNDGAU

Le Vice-Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2017/G-66 du 30 juin 2017 portant ouverture du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2018 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 21 juin 2018 ;
- VU les lauréats des sessions précédentes ayant sollicité leur réinscription sur la liste d'aptitude ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste d'aptitude établie à l'issue de la session 2018 du concours donnant accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

EXTERNE

ANGELI Celine	4 rue Rapp	68100	MULHOUSE
BETTEMBOURG Marielle	3 rue de la Gare	68830	ODEREN
BLANCK Thomas	9 rue du Général de Vernejoul	68240	KIENTZHEIM
BRENDLE Muriel			
DE CURIERES Philippe			
DE NICOLO Nathalie	1 place Jean de Lattre de Tassigny	68000	COLMAR
DIFFALAH Quentin	4 rue de Vieux-Brisach	68300	SAINT LOUIS
DUTROU Leslie			
ESSWEIN Julie	18 rue Barbanègre	68330	HUNINGUE
FISCHER Anne			
GEISS Frédérique	12 rue du Presbytère	68125	HOUSSEN
GRUNDLER-MUHL Valentine	6A rue de la Filature	68570	SOULTZMATT
GUYON-GELLIN Sara	26 avenue Gérard	68290	MASEVAUX-NIEDERBRUCK
HOLTZ Amelie	9 rue des Bosquets	68440	LANDSER
HUANT Margaud	108 boulevard Emile Zola Escalier B - Etage 4	54520	LAXOU
ILAMPARIDY Mogana			
LOLL Johanna			
LOLL Nadège			
PECH Borin			
PELLEREAU Valérie			

RAUSER Perrine	5 rue du Général de Gaulle	68510	STETTEN
RICAUD Lucile			
RIEGERT Sandra			
SCALZITTI Laura			
SCHERLEN Marie-Anne	44 Grand'ru	68820	KRUTH
SCHLAEFLIN Mickaël	7 rue Jean Jaures	68100	MULHOUSE
SPEISSER Gaëtan	7 Grand'ru	68140	MUNSTER
SPINDLER Myriam	16 rue Pierre Burtshell	68700	CERNAY
TANTALE Céline			
THALMANN Fanny	10A rue du Munchhof	67250	INGOLSHEIM
WEINSTICH Charline	138B rue de Belfort	68200	MULHOUSE

INTERNE

BACHMANN Claire	10 rue Fleischhauer	68000	COLMAR
BECKER Mylène			
BLANCK Régine			
BOEHRER Jessica			
CALISKAN Sakine			
DALLONGEVILLE Aurore	35 rue de Cernay	68500	ISSENHEIM
DIF Sibel			
FLICKINGER Vincent			
GUILLEMAIN Stephanie			
JAEG Eloïse			
LAMBERT Benoit			
LOUIS Aline			
MARY Elodie	10 rue de Bergholtz Zell	68500	ORSCHWIHR
POIREL Isabelle			
TOINARD Mylène	11A rue du Chalonge	39120	LES ESSARDS TAIGNEVAUX

TROISIEME CONCOURS

GASPAR Sandrine			
LAUVERGEON Corinne	23 rue du Chatelard	70140	VALAY
WEBER Céline	23 rue des Sources	70130	LA VERNOTTE

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 25 juin 2018

« Signé »

Michel WILLEMANN
Président de la CC SUNDGAU

Le Vice-Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 10 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2017/G-96 du 5 octobre 2017 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2018.
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 21 juin 2018 ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

ADERBACHE Brigitte	62 rue Albert Schweitzer	68270	WITTENHEIM
CADINOT Stephanie	12 quai du Docteur Heberle	68570	SOULTZMATT
GRONDIN Stephanie			
GUBIANI Terresa	4 rue des Capucines	68210	DANNEMARIE
HAUSWALD Cédric	24 rue de l'Etang	68120	PFASTATT
LAURENT Emeline			
LOPEZ Rodolphe			
MAMMAR Nora			
MASCAUT Angèle	4 rue Principale	68210	WOLFERSDORF
RANTIC Joanna			
SCHNOEBELEN Nicole			

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 25 juin 2018

« Signé »

WILLEMANN Michel
Président de la CC SUNDGAU

Le Vice-Président,

- VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe ;
- VU le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU l'arrêté n° 2017/G-65 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en date du 30 juin 2017 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 21 juin 2018 ;

ARRETE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès à l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

DA CONCEICAO Daniel	4 place de la Préfecture	08000	CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
DEZ Bruno			
FINK Joel	22 rue des Maquisards	68760	WILLER SUR THUR
GEIMER Martial	14 rue Plazac	67390	BOOTZHEIM
HIRSTEL Bernard	2 rue du Rebgarten	68630	BENNWIHR
JOUAUX Romuald	4 rue des Jardins	68700	UFFHOLTZ
LEJEUNE Olivier			
SCHOEPFF Jérôme	42A rue Poincaré	67600	SELESTAT
THIAULT David			

COMMUNICATION, SPECTACLE

PARMENTIER Henri			
------------------	--	--	--

CONDUITE DE VEHICULES

ADEL Ahmed	19 rue de Lunéville	67100	STRASBOURG
BETSCH Bruno	21 rue de la Bruche	67120	DORLISHEIM
CERDAN Thierry	53 rue du Bourg	68270	WITTENHEIM
DUHOUX Mickael	Résidence la Forêt Bâtiment B	68270	WITTENHEIM
ESCHEN Frédéric			
GERRER Thierry			

JUD Donatien			
KHLIFA Tarek			
LECOULTRE Laurent			
STOEHR Jonathan	11 rue Principale	68127	NIEDERENTZEN
TOUATI Yacin			
VILPOIX Enguerran	6 chemin de la Louvetière	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES

ENVIRONNEMENT, HYGIENE

BENEY Emilie			
BOUGHEDIR Moured			
BUSCH Frédéric			
CRIQUI Karine			
DEMANCHE Aurelien			
GOARIN Pascal	Allée Eugène Moser	68680	KEMBS
GONCALVES Amanda	22 rue de Sedan	08000	LES AYVELLES
HERTZOG Aurore			
HOUIR Bilal	71 bis avenue de la Marne	08000	LA FRANCHEVILLE
ITRI Anthony			
KURTOVIC Kadrija			
LAGEDAMONT Agnes	5 rue Auf dem Damm	68720	SPECHBACH
MARQUE Patricia	43 chemin du Hirzensteg 1er Etage	68000	COLMAR
MOREL Lucrece			
MUCK Julie	182 B rue du Millepertuis	68270	WITTENHEIM
SUTTER Yann			
VALERY Christelle	9 rue Eugène Roy	08200	SEDAN

ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

BOSCH Stephanie			
BURGER Christel			
FEDER Céline			
FRITSCH Régis			
LIDOLF Mickaël			
MULL Hervé	5 rue de la Mosaïque	68750	BERGHEIM
NARO Francesco			
WALTER Bruno			

LOGISTIQUE ET SECURITE

AOUDACHE Yousef	1 bis boulevard de Bethune	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
-----------------	----------------------------	-------	----------------------

MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE

BLUM Quentin			
BOESINGER Mathieu			
CROUTELLE Ronald			
GWIAZDA Christian			
MATHY Vincent	2 rue Paul Eluard	08000	CHARLEVILLE MÉZIÈRES
RAQUIN Mathieu	1 rue du Moulin	08300	COUCY

RESTAURATION

MAZOUNAVE Cédric	56B rue de l'Ancienne Eglise	67760	GAMBSHEIM
PIERSON Sophie	167c rue de Belfort	68200	MULHOUSE

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 25 juin 2018

« Signé »

WILLEMANN Michel
Président de la CC SUNDGAU